



LOT 1 : *Accompagnement et conseil pour la gestion du patrimoine arboré en ville*

RAPPORT DE SYNTHÈSE V1

Ville de Telgruc-sur-Mer

Etude réalisée en septembre 2025

SOMMAIRE

I)	PRESENTATION DE LA MISSION	4
1)	Contexte et objet de l'étude.....	4
II)	METHODOLOGIE UTILISEE	5
III)	PRESENTATION DU PATRIMOINE ARBORE DIAGNOSTIQUE	7
1)	Données générales (nombre d'arbres, type de milieux, localisation par station)	7
2)	Analyse démographique (pyramide des âges, classes de diamètre)	8
3)	Répartition des essences (diversité, typologie, répartition spatiale).....	11
1)	Utilisation de la règle des 10/15/20.....	11
2)	Adaptation de la palette végétale face aux conditions climatiques.....	13
4)	État sanitaire et mécanique du patrimoine arboré	15
1)	L'état mécanique	15
2)	Déphasage physiologique :	15
3)	Etat Général :.....	17
IV)	CONSTATS ET ENJEUX.....	19
1)	Modes de gestion observés	19
2)	Dysfonctionnements constatés (déperissements, défauts mécaniques, stress)	19
1)	Mutilation d'arbres.....	19
2)	Dégradation des racines de surface.....	21
3)	Dégâts biotiques.....	22
4)	Surveillance :.....	23
5)	Pronostic d'évolution et Espérance de Maintien :	23
3)	Analyse du déficit en canopée de Telgruc-sur-Mer :	25
1)	Abandon du modèle 3-30-300 – limites rencontrées	25
2)	Méthodologie adaptée : une analyse du déficit en canopée communale	26
V)	OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION	33
1)	Objectifs démographiques (création, régénération, renouvellement).....	33
1)	L'allée des Mouettes et la rue des Rosiers :	33
2)	Objectifs sanitaires	34
1)	Arbres morts et déperissant.....	34
2)	Arbres mutilés.....	35
3)	Proposition d'amélioration des modes de gestion actuels.....	35
1)	Conversion d'un arbre mutilé en port semi-libre : la restructuration.....	35
4)	Zones à enjeux.....	37
1)	L'allée des Platanes.....	37
2)	La station « Cyprès ».....	39
VI)	ESTIMATION DES BESOINS.....	41



1)	Coûts d'intervention	41
1)	<i>Synthèse des différentes interventions préconisées :</i>	<i>41</i>
2)	<i>Synthèse détaillée des interventions</i>	<i>41</i>
3)	<i>Prix estimé par an</i>	<i>42</i>
2)	Besoins humains (agents, entreprises, partenaires locaux).....	43
3)	Opportunités et financements.....	44
1)	<i>Les réglementations existantes afin de protéger votre patrimoine arboré</i>	<i>44</i>
2)	<i>Financements possibles :</i>	<i>50</i>
VII)	RESUME OPERATIONNEL.....	52
1)	Bilan de l'étude.....	52
2)	Récapitulatif des grands axes de gestion proposés	52
3)	Perspectives à long terme pour le patrimoine arboré communal.....	53
VIII)	ANNEXES.....	54
1)	Fiches pathogènes	54
2)	Fiches techniques	56
3)	Barème de l'Arbre.....	57
1)	<i>Fiche VIE.....</i>	<i>57</i>
2)	<i>Fiche BED</i>	<i>59</i>

I) Présentation de la mission

1) Contexte et objet de l'étude

La commune de Telgruc-sur-Mer, à travers l'AMI du Pays de Brest « *Accompagnement et conseil pour la gestion du patrimoine arboré en ville* », a souhaité disposer d'un état des lieux clair et opérationnel d'une partie de son patrimoine arboré.

L'objectif de cette étude est de comprendre, de manière simple et structurée, **dans quel état se trouvent les arbres diagnostiqués**, quels sont **les secteurs les plus fragiles**, et comment **adapter la gestion** de ce patrimoine face aux enjeux actuels : sécurité du public, vieillissement des arbres, pressions urbaines et évolution du climat.

La demande portait, entre autres, sur l'identification des arbres à risque, l'analyse des zones manquant de végétation pour ainsi proposer des **orientations de gestion ou de requalification**. Les données initialement fournies (159 arbres diagnostiqués) ne couvraient qu'une partie du territoire ; c'est pourquoi l'étude a été complétée par une analyse des masses arborées issues du LIDAR afin d'obtenir une vision plus cohérente de la canopée communale.

L'objet de l'étude est donc de fournir à la commune **un outil d'aide à la décision** : repérer les secteurs prioritaires, cibler les arbres nécessitant une intervention, identifier les zones de carence en végétation, et proposer des pistes d'aménagement ou de plantation adaptées aux contraintes locales. L'objectif final est d'aider Telgruc-sur-Mer à **mieux anticiper, mieux gérer et mieux valoriser son patrimoine arboré** dans les années à venir

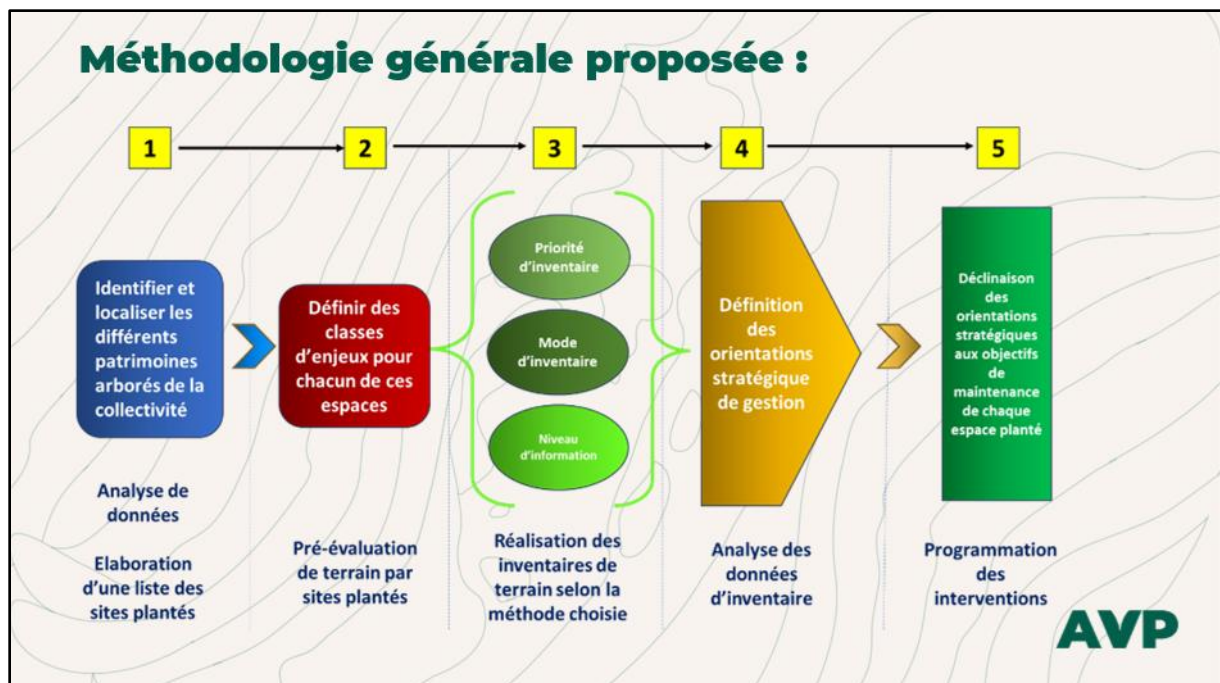


II) Méthodologie utilisée

La méthode qui a été utilisée ici se propose de travailler par phases successives permettant de faire dialoguer l'acquisition de connaissance de terrain sur les arbres avec une vision plus globale et stratégique permettant de proposer des orientations opérationnelles différenciées. Il s'agit en effet de proposer **une gestion différenciée des arbres** afin d'optimiser les moyens de suivi et de maintenance de la commune.

La méthodologie utilisée est détaillée en [annexe externe 4](#). Nous conseillons vivement de la lire avant de poursuivre la lecture de cette étude.

Comme la commande ne portait que sur une partie du patrimoine arboré communal, la méthodologie n'a pas pu être entièrement mise en œuvre et les orientations stratégiques de gestion resteront donc partielles. Néanmoins, certaines parties de la méthodologie ont pu être déployées au cours de l'étude. La phase 2 notamment est importante car elle permet de caractériser globalement les enjeux spécifiques liés à chaque espace arboré. Cette évaluation qui intègre la fréquentation du site, son importance pour l'image de la commune, l'état général des arbres présents ainsi que leur valeur patrimoniale. Elle permet de classer les espaces arborés selon le niveau d'enjeux qu'ils représentent, ce qui permet d'adapter le suivi et de prioriser les interventions. 14 sites sur la commune ont ainsi été caractérisés au regard de leurs enjeux spécifiques.



L'étape suivante (phase 3) a consisté à caractériser individuellement les 159 arbres situés sur ces 14 sites. Cette démarche d'inventaire permet de réaliser une fiche d'identité des arbres, permettant de connaître l'essence, les dimensions de l'arbre et son stade de développement, son état de santé et les besoins de maintenance à prévoir.

L'analyse statistique de ces données d'inventaire (phase 4) permet d'avoir un regard global sur le patrimoine arboré communal, d'en évaluer les forces et les faiblesses, et ainsi d'élaborer une stratégie adaptée pour assurer sa pérennisation et son amélioration.

Le détail complet et rédigé de la méthodologie est disponible en annexe externe 3.



III) Présentation du patrimoine arboré diagnostiqué

Avant toute interprétation, il est essentiel de préciser que le patrimoine arboré diagnostiqué dans le cadre de cette mission ne couvre **qu'une partie** des arbres urbains placés sous la responsabilité de la commune de Telgruc-sur-Mer.

En conséquence, l'analyse proposée repose sur un **échantillon partiel** du patrimoine arboré. Elle permet d'**identifier des tendances**, de **formuler des recommandations localisées** et de **dégager des leviers d'action**, mais ne saurait refléter à elle seule l'état global de la canopée urbaine de la commune.

Pour une vision complète et pleinement représentative du territoire, un inventaire complémentaire portant sur les alignements de voirie et les quartiers d'habitat dense serait à envisager.

1) Données générales (nombre d'arbres, type de milieux, localisation par station)

Le patrimoine arboré diagnostiqué est composé de **159 arbres** répartis sur 14 sites. Ces différents sites sont décrits en unités de gestion, appelées **stations**, afin d'établir la gestion différenciée utilisée dans la présente étude.

Commune	Nom	Type_station	Frequentation	Image_du_lieu	Etat_general	Valeur_des_arbres	Potentiel_acueil_biodiversite	Note finale	
Telgruc	Ecole maternelle	Ecole	8	2	2	2	Moyen	14	Priorisation moyenne
Telgruc	Place du 3 septembre	Place	6	4	2	2	Faible	14	
Telgruc	Mairie	Alignement	8	4	0	2	Moyen	14	
Telgruc	Allées des Platanes	Alignement	6	2	4	2	Moyen	14	
Telgruc	Rue de St Divy	Alignement	6	2	2	2	Faible	12	
Telgruc	Pin isolé	Isolé	6	2	0	2	Faible	10	
Telgruc	Rue des Hortensias	Alignement	6	2	0	2	Moyen	10	
Telgruc	Talus salle polyvalente	Haie arboré	3	2	2	2	Moyen	9	Priorisation faible
Telgruc	Allée des Roziers	Parc arboré	3	2	2	2	Moyen	9	
Telgruc	Allée des Mouettes	Alignement	3	2	2	2	Moyen	9	
Telgruc	Cimetiere_nord	Alignement	6	2	0	0	Faible	8	
Telgruc	Kroas e meno	Alignement	3	2	0	2	Faible	7	
Telgruc	Cypres	Friche	0	0	4	2	Fort	6	
Telgruc	Cimetiere_sud	Parc arboré	0	2	0	2	Moyen	4	

Figure 1 : stations visitées sur Telgruc-sur-Mer, classées selon l'importance des enjeux repérés sur site

L'évaluation des 14 stations montre un niveau d'enjeux moyens pour 7 d'entre elles, et faible à très faibles pour 7 autres.

Centre-bourg - localisation des stations (selon leurs priorisations)



**COMMUNE DE
TELGRUC-SUR-MER**

Station

 Société Forestière

Légendes

Arbres_diag

Stations

Talus salle polyvalente

Rue des Rosiers

Rue des Hortensias

Rue de St Divy

Place du 3 septembre

Pin isolé

Mairie

Kroas e meno

Ecole maternelle

Cypres

Cimetière_sud

Cimetière_nord

Allée des Platanes

Allée des Mouettes

Réalisation : Société Forestière de la CDC

0 10 20 30 40 m

A3 = 1:1 Format A4

Date d'édition : 29/12/2025

Nous n'avons pas recensé de site à fort enjeux lors du diagnostic, principalement du fait de la faible fréquentation et des petites dimensions des arbres étudiés.

Plusieurs stations feront néanmoins l'objet de propositions particulières ([voir ICI](#)) :

- L'allée des Platanes, pour une proposition de conversion totale du mode de gestion des arbres
- La station « Cypres » pour une tentative de régénération naturelle du couvert arboré

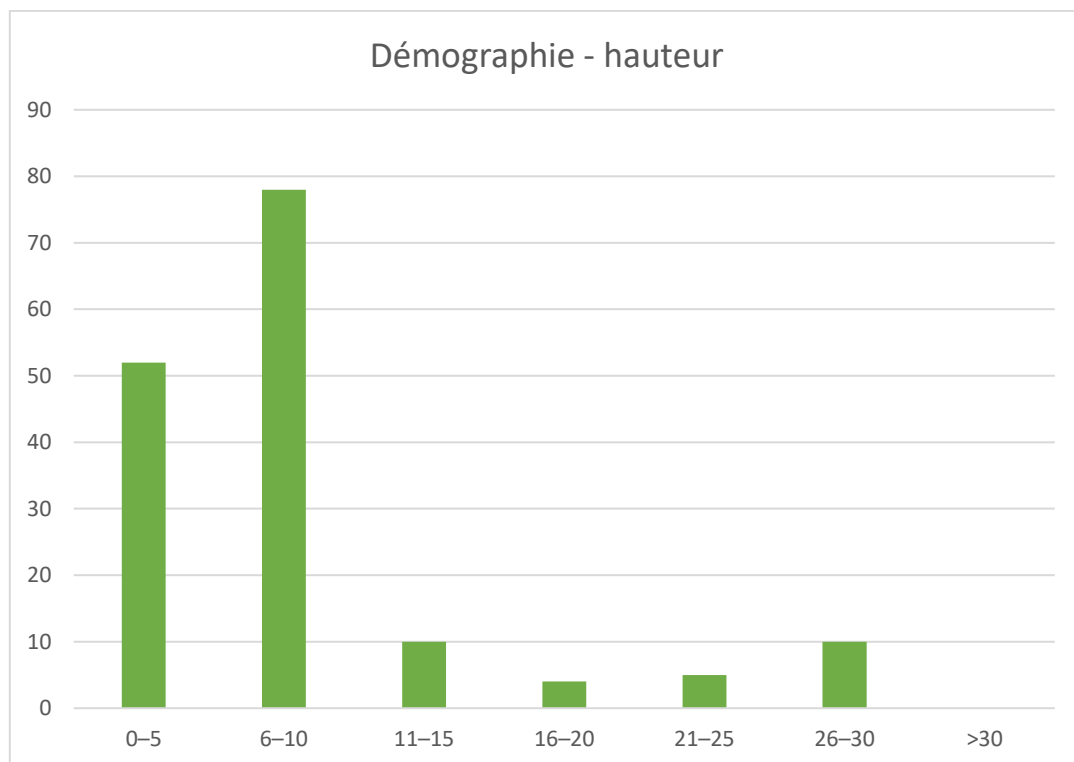
2) Analyse démographique (pyramide des âges, classes de diamètre)

Un patrimoine arboré est une population vivante, aussi une analyse démographique de cette population est intéressante à connaître afin d'évaluer son état ainsi que sa tendance évolutionnelle.

La répartition démographique recherchée doit avoir une proportion importante d'arbres adultes et matures qui maximisent dans le présent les services rendus, mais également une proportion au moins équivalente de jeunes sujets qui sont la garantie de la poursuite dans l'avenir ces services.

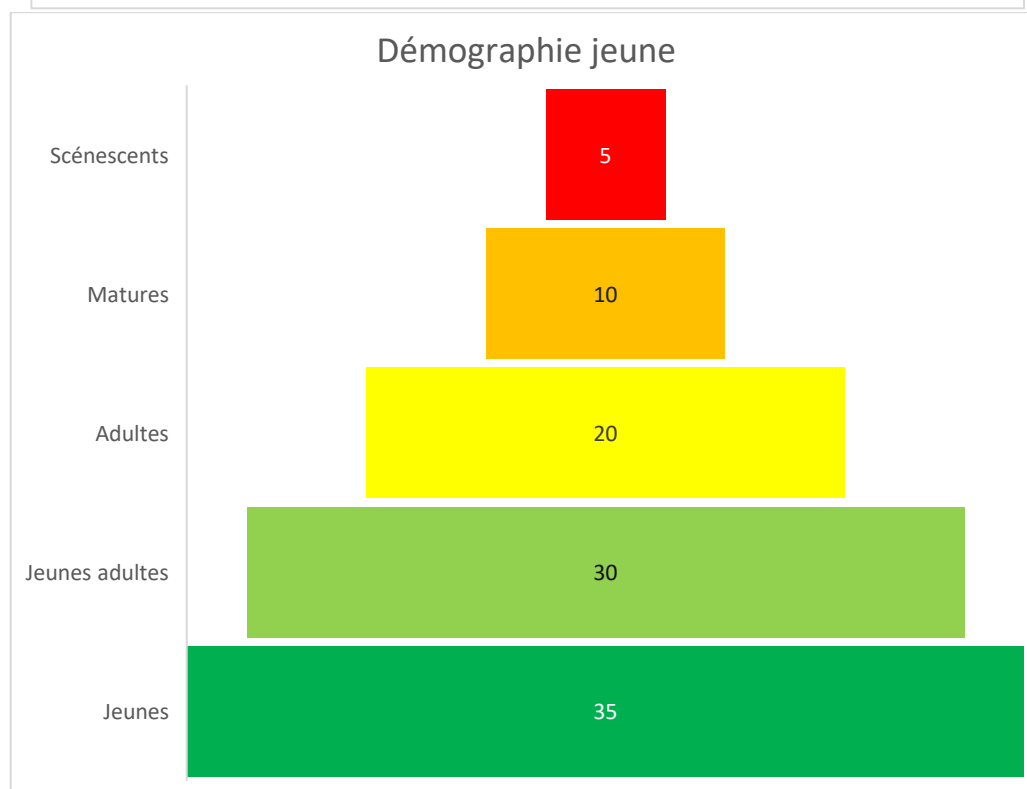
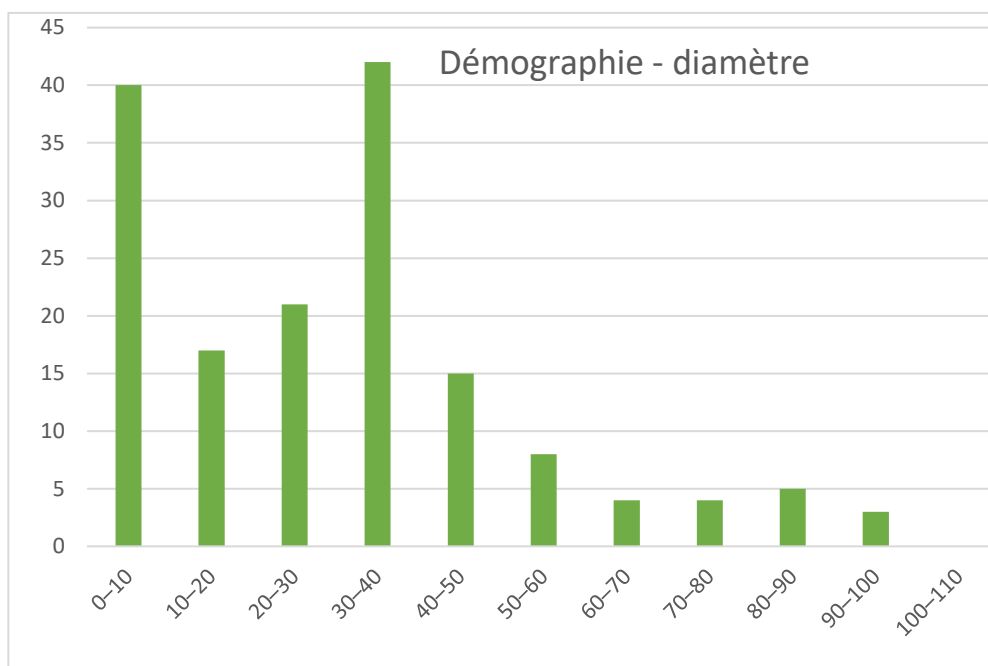
La démographie d'un patrimoine arboré peut s'évaluer à partir de 3 critères : la taille des troncs ou la hauteur des arbres (mais qui gardent le biais des différences de développement marquées entre les espèces), et le stade de développement des arbres, plus représentatif qui permet de savoir où ils se situent dans leur cycle de vie.

Cette répartition est choisie pour avoir à la fois un pool de sujets au grand développement structurant le paysage et jouant un rôle d'accueil de la biodiversité et de séquestration carbone tout en gardant une bonne proportion de jeunes afin de pallier la disparition des plus vieux. En restant proche de ces proportions, nous sommes donc sûr d'avoir un patrimoine arboré résilient gardant ces fonctions utiles.



Plus de 80% des arbres étudiés font moins de 10 mètres. Il y a donc très peu de grands arbres structurants et pourvoyeurs de services écosystémiques.

De même plus de 75% des arbres font moins de 40cm de circonférence. Le nombre de gros sujets est donc assez limité.



La répartition ci-dessus montre la démographie optimale d'un patrimoine arboré urbain pour avoir un équilibre entre les jeunes arbres, avenir du patrimoine, et les arbres adultes et matures, plus structurants et pourvoyeurs de services écosystémiques.

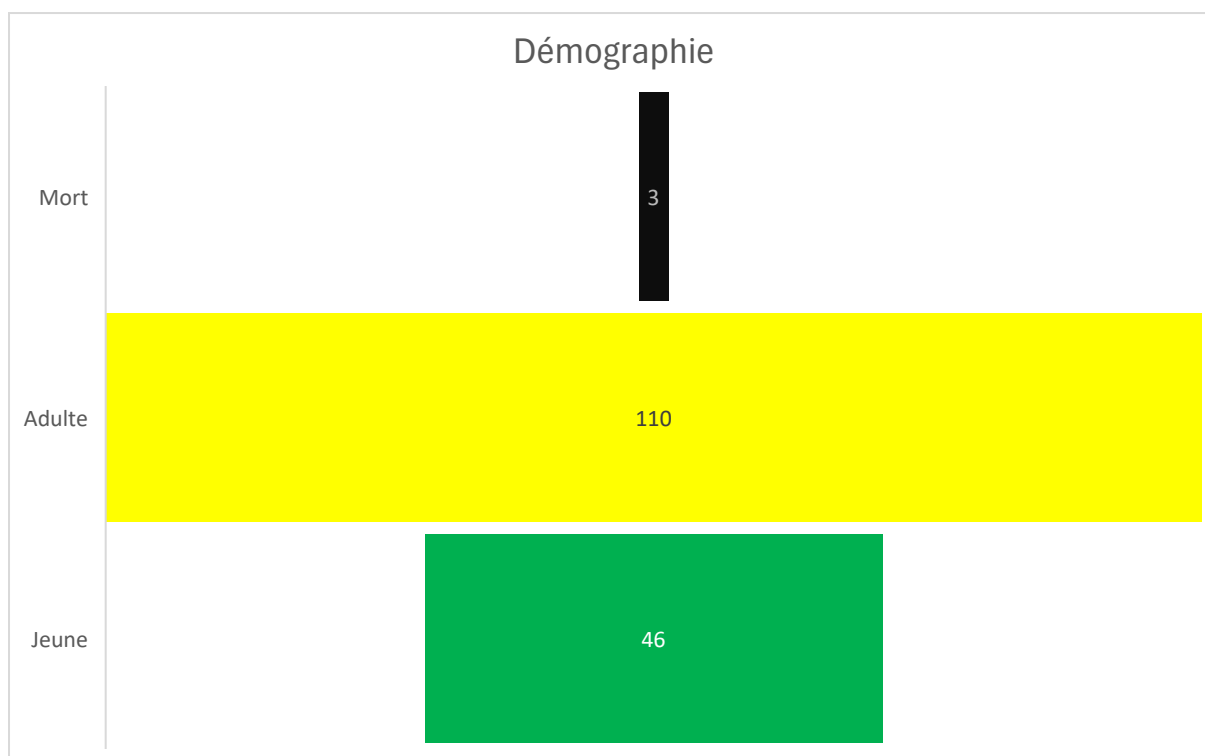


Figure 2 : Démographie optimale (en haut) VS démographie du patrimoine arboré étudié (en bas)

Le graphique ci-dessus témoigne d'un patrimoine arboré relativement nouveau et déséquilibré : les arbres jeunes représentent 29% du patrimoine arboré visité, accompagnés d'individus adultes (69%), mais néanmoins peu structurants.

Que retenir ?

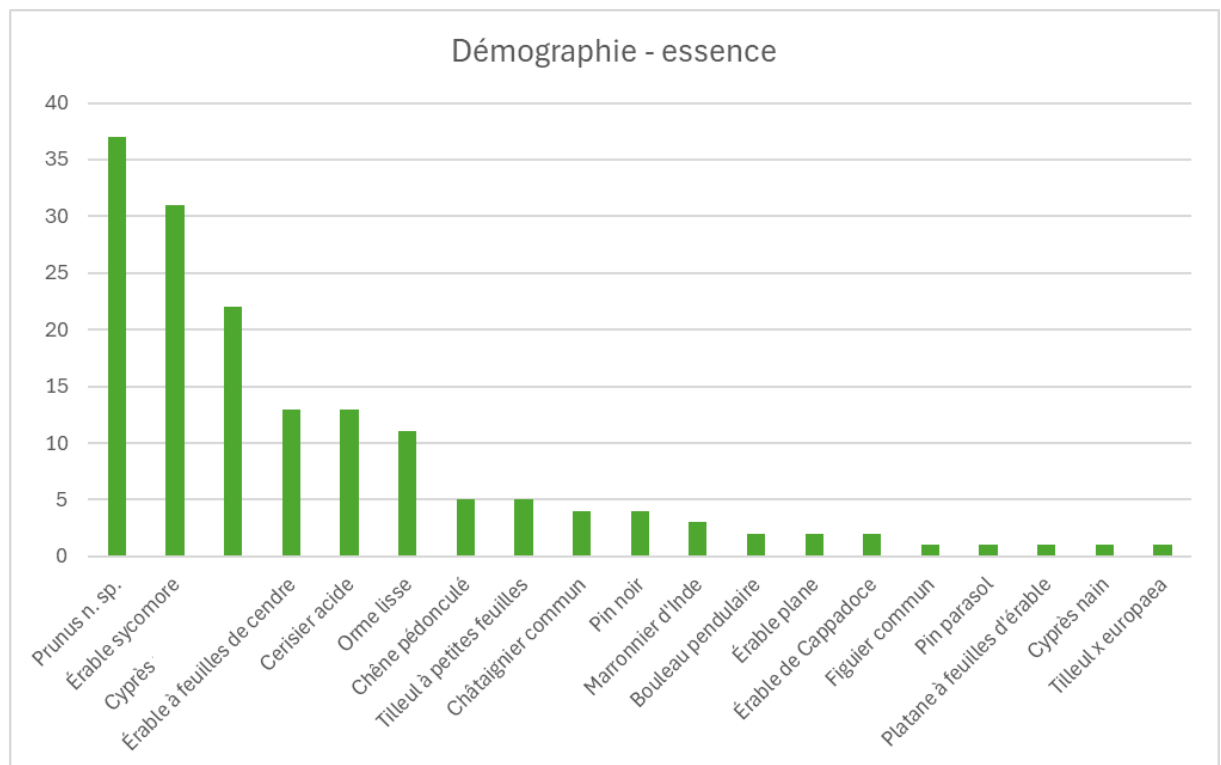
Nous avons donc un patrimoine arboré en devenir qui manque aujourd'hui de sujets matures et structurant.

3) Répartition des essences (diversité, typologie, répartition spatiale)

1) Utilisation de la règle des 10/15/20

Cette règle a pour but d'évaluer et d'orienter à long terme la diversité souhaitable de la palette végétale afin de diminuer les risques sanitaires liés à la sur-représentation d'un genre ou d'une espèce. Elle porte sur des objectifs à long termes, et consiste en faire en sorte que :

- Aucune **espèce** de représentera plus de **10%** du total
- Aucun **genre** ne représentera plus de **15%** du total
- Aucune **famille** ne représentera plus de **20%** du total



L'analyse de la palette végétale communale de Telgruc-sur-Mer, réalisée à partir des 159 arbres recensés, montre que le patrimoine arboré reste aujourd'hui assez concentré autour de quelques essences. Or, la règle dite du 10-15-20 a justement pour objectif de limiter ce type de déséquilibre, afin de réduire les risques sanitaires et les pertes massives d'arbres en cas de maladie, de ravageur ou d'aléas climatiques.

Si l'on regarde les choses espèce par espèce, plusieurs dépassent largement le seuil recommandé de 10 %. Les **cerisiers à fleurs (23%)** représentent à eux seules près d'un quart des arbres, tandis que l'**érable sycomore (19%)** et le **cyprès (14%)** sont également très présents.

Cette forte proportion de quelques essences traduit une certaine dépendance du patrimoine communal à un nombre limité d'arbres, ce qui peut fragiliser l'ensemble à moyen terme. Par exemple, en France et en Bretagne, le maintien des cerisiers est souvent limité du fait de la contamination par un champignon pathogène, le *Phellinus pomaceus*. Non repéré lors de ce diagnostic, ce champignon est néanmoins présent dans le Finistère (Quimper, Châteaulin, Morlaix, Brest...) et pourrait donc apparaître sur votre commune.

L'analyse par genre confirme cette tendance. Les **genres Prunus (31.5%)** et **Acer (érables 30%)** regroupent chacun environ un tiers des arbres recensés, bien au-delà du seuil de 15 % recommandé. En cas de problème sanitaire ciblant l'un de ces groupes, les conséquences pourraient donc être importantes à l'échelle communale.

Enfin, à l'échelle des familles botaniques, les **Rosacées** (principalement les *Prunus*) et les **Sapindacées** (érables et marronnier d'Inde) dépassent chacune largement le seuil de vigilance de 20 %. Cela confirme que, malgré une diversité apparente, la structure globale du patrimoine arboré reste peu diversifiée dans ses grands équilibres.

Ces constats ne remettent pas en cause l'intérêt des arbres actuellement en place, mais soulignent l'importance, pour les futures plantations, de diversifier davantage les essences, en intégrant progressivement des genres et des familles aujourd'hui peu représentés. Cette démarche permettra de renforcer la résilience sanitaire et climatique du patrimoine arboré communal sur le long terme.

Que retenir ?

Le patrimoine arboré de Telgruc-sur-Mer est aujourd'hui trop concentré autour de quelques essences, souvent peu structurantes, ce qui le rend plus vulnérable aux maladies et aux aléas climatiques. Pour l'avenir, l'enjeu principal est de diversifier les essences plantées afin de renforcer durablement la résilience du patrimoine communal. Il s'agira également d'adapter le volume des arbres à l'espace aérien disponible afin d'optimiser les services rendus tout en limitant les charges de maintenance.

2) Adaptation de la palette végétale face aux conditions climatiques

Les arbres, comme tous les êtres vivants vont subir les conséquences de l'augmentation des températures et de modification de la pluviométrie dans les prochaines décennies. Certaines essences vont ainsi se retrouver plus ou moins inadaptées aux nouvelles conditions climatiques et seront de ce fait beaucoup plus sensibles à des attaques parasitaires. D'autres espèces aux contraires vont se montrer mieux adaptées et devront être privilégiées.

Chaque essence trouvée dans ce diagnostic peut être classées en 4 classes :

Classe 1 : essence inadaptée à court ou moyen terme – utilisation à éviter au maximum.

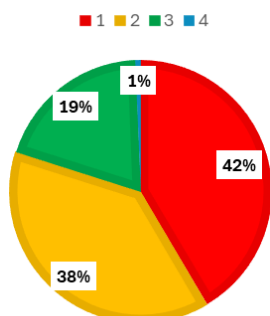
Classe 2 : essence faiblement adaptées (évolution régressive) – à éviter sur les sites où les exigences écologiques de l'espèce ne sont pas respectées.

Classe 3 : essence à fort potentiel d'adaptation (évolution positive avec test à succès en France métropolitaine) – à encourager.

Classe 4 : essence potentielle à tester (données insuffisantes pour statuer sur l'évolution) Le but sera d'établir un premier visuel de résilience du patrimoine arboré actuel face au changement climatique.



RÉPARTITION DES CLASSES SELON LE NOMBRE D'ESSENCES



Espèce	Nombre d'individus	Classe
Érable sycomore	31	1
Érable à feuilles de cendre	13	1
Orme lisse	11	1
Châtaignier commun	4	1
Marronnier d'Inde	3	1
Bouleau pendulaire	2	1
Érable plane	2	1
Prunus n. sp.	37	2
Cerisier acide	13	2
Chêne pédonculé	5	2
Tilleul à petites feuilles	5	2
Tilleul x europaea	1	2
Cyprès toujours vert	22	3
Pin noir	4	3
Érable de Cappadoce	2	3
Pin parasol	1	3
Platane à feuilles d'érable	1	3
Cyprès nain	1	3
Figuier commun	1	4

Ainsi, 80% du patrimoine arboré étudié a été classé comme « inadapté » ou « faiblement adapté » aux conditions climatiques futures de Telgruc-sur-Mer. Ceci doit alerter sur la palette végétale aujourd'hui utilisée et motiver la construction d'une nouvelle.

En complément des « vertes » déjà présentes sur le site, les essences suivantes nous semblent être adaptées afin de construire la future strate arborée de Telgruc-sur-Mer :

- Chêne vert (*Quercus ilex*)
- Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*)
- Févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos* « inermis »)
- Arbre à soie (*Albizia julibrissin*)
- Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)
- Micocoulier (*Celtis australis*)
- Charme houblon (*Ostrya carpinifolia*)

Cette liste est indicative, de nombreuses autres essences pourraient en effet être testées pour des plantations sur la commune. L'établissement d'une palette végétale définissant les conditions d'utilisation de chaque espèce est un complément à envisager pour la politique communale de l'arbre.

Que retenir ?

Une grande partie du patrimoine arboré diagnostiqué présente des faiblesses vis-à-vis des évolutions climatiques futures. Lors des prochaines plantations, une augmentation de la diversité d'essences avec des espèces plus adaptées sera nécessaire afin de diminuer le risque de dépérissements sur le long terme.

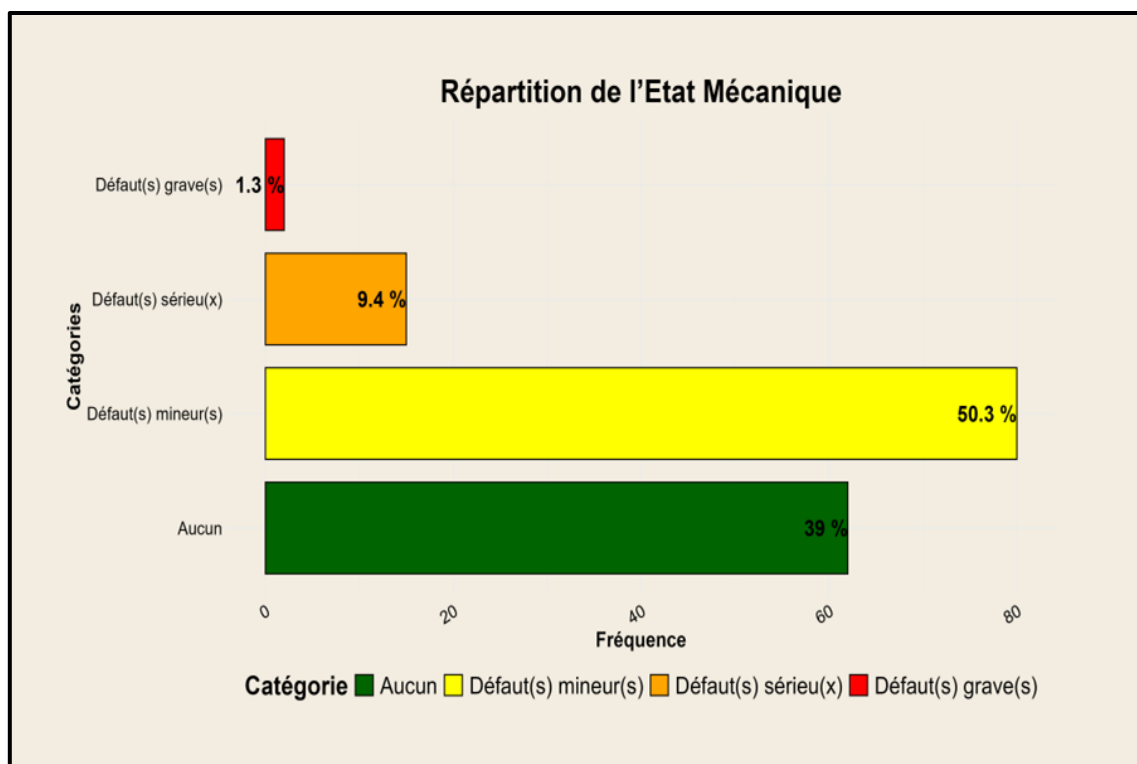
4) État sanitaire et mécanique du patrimoine arboré

1) L'état mécanique

L'état mécanique n'est pas une analyse de risque mais une évaluation des possibilités de rupture des parties présentant des altérations (racines, collet, tronc, houppier).

Les problèmes sérieux ou graves proviennent généralement de l'apparition de problèmes physiologiques (présence de bois morts dans le houppier) ou de structure (fourches à écorce incluse).

L'évaluation de l'état mécanique des arbres repose sur la compréhension de leur anatomie, la détection des signes de faiblesse, et sur la capacité de réaction et d'adaptation de l'arbre.



Ainsi, 10% du patrimoine arboré étudié présente des défauts mécaniques sérieux à grave. La cause principale de ces défauts est une mutilation de l'arbre, à cause de tailles trop sévère (cf. allée des Platanes) ou de tempêtes (cf. station « cyprès »).

2) Déphasage physiologique :

Les arbres sont soumis à divers facteurs de **stress** qui peuvent freiner leur croissance et limiter leur développement. Parmi ces facteurs, on retrouve l'ensoleillement excessif, le manque d'eau, la compaction des sols, la pollution, les maladies et les blessures.

Ces stress affectent les fonctions vitales de l'arbre, comme la photosynthèse, la respiration, l'évapotranspiration et l'absorption des nutriments. Lorsqu'ils sont trop intenses ou prolongés, ils peuvent entraîner un affaiblissement progressif de l'arbre, appelé **dépérissement**. Ce phénomène est un processus naturel qui touche toutes les espèces d'arbres. Il évolue par **phases** et peut être influencé par les conditions locales. Ses symptômes sont visibles à travers une diminution durable de la densité du feuillage, un ralentissement de la croissance, aussi bien en diamètre qu'en hauteur et une production de rejets toujours plus bas le long des branches et du tronc. Toutefois, il ne conduit pas toujours à la mort : certains arbres survivent longtemps en végétant ou arrivent à reconstruire une cime fonctionnelle à partir de la production de rejets (l'arbre est alors décrit comme résilient).

La croissance d'un arbre dépend de sa **vigueur**, c'est-à-dire de sa capacité à produire du feuillage et de nouvelles branches. Cette vigueur varie selon l'âge et les conditions de l'environnement.

L'observation de la vigueur permet d'identifier des anomalies. Par exemple, un ralentissement inhabituel chez un arbre jeune ou adulte peut indiquer un problème physiologique et suggérer une poursuite du déclin dans les années à venir. Cette situation peut amener les gestionnaires à envisager un remplacement anticipé pour éviter d'éventuels risques mécaniques ou à renforcer la surveillance.

En revanche, un ralentissement de vigueur chez un arbre mature ou sénescant est un phénomène naturel et souvent plus acceptable.

Ainsi, la mise en adéquation de la **vigueur** avec le stade ontogénique permet de détecter certains déphasages anormaux (= **dépérissement**), des **stress temporaires** ainsi que les individus à l'**état normal**.

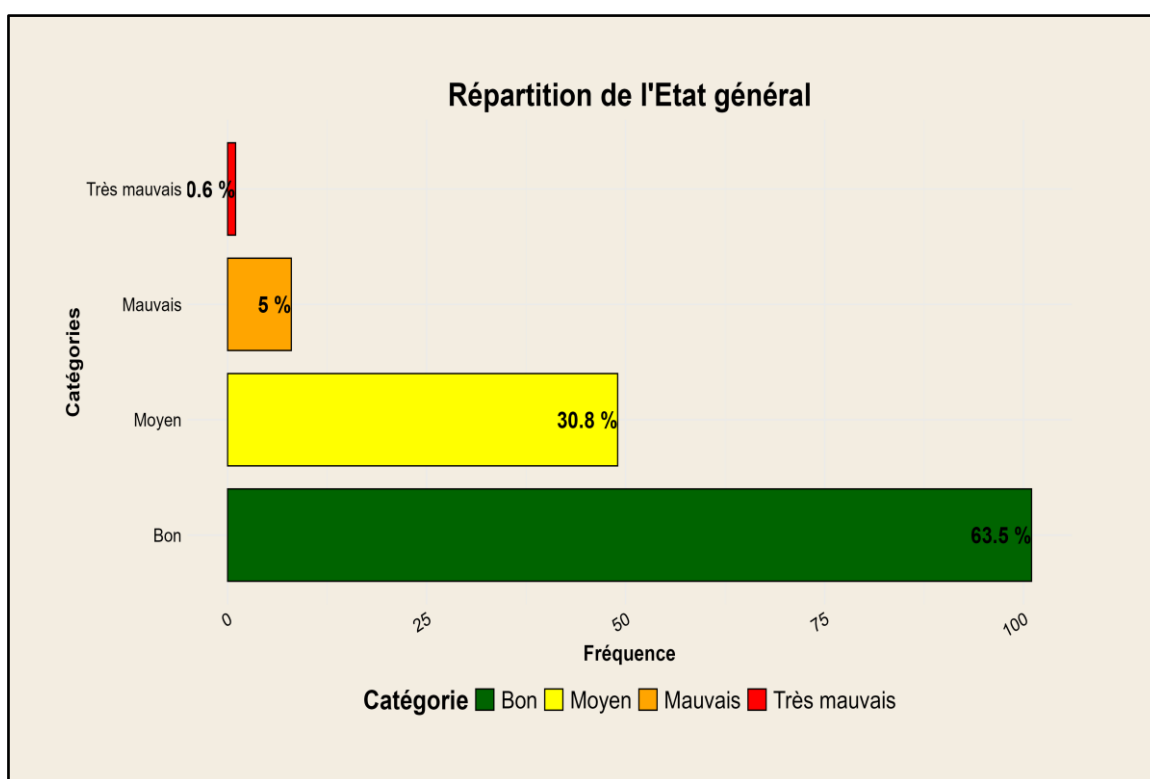
Dynamique de croissance	Stade de développement				Total général
	1 - Jeune	2 - Adulte	4 - Mature	5 - Mort	
1 – Sain ou résilient	44	60			104
2 – Stressé	2	50			52
3 – Descente de cime ou repli					
4 – Dépérissement irréversible				3	3
5 - Non lisible					
Total général	46	110	0	3	159

Ainsi, seul 3% (5) du patrimoine arboré étudié a été décrit comme en déphasage physiologique. C'est un très bon score, témoignant de l'avenir correcte des arbres en l'état. Les 50 arbres adultes en situation de stress peuvent s'expliquer par la forte proportion d'arbres mutilés (détaillée plus loin dans ce rapport). Ces arbres sont en phase de réaction aux dommages subis.

3) Etat Général :

L'état physiologique et l'état mécanique sont synthétisés sous forme d'un indicateur d'état sanitaire général :

- **Bon** : Arbre sain, avec une croissance satisfaisante et vigoureuse.
- **Moyen** : Arbre présentant des lésions sans gravité pouvant évoluer et nécessitant un contrôle régulier.
- **Mauvais** : Arbre présentant des lésions importantes et irréversibles nécessitant une intervention d'élagage/d'haubanage/aspect inesthétique ou à espérance de vie limitée.
- **Très mauvais** : Arbre mort et/ou présentant des risques de ruptures à court terme



Ce graphique synthétise donc la somme du bilan mécanique et physiologique décrit précédemment dans ce rapport. Ainsi, seul **environ 5% du patrimoine arboré diagnostiqué présente un état général mauvais à très mauvais**. Nous pouvons mettre ces données en relation avec les moyennes obtenues chez les autres structures publiques que nous accompagnons, ou l'état général tourne autour de :

- Bon : 57 %
- Moyen : 19 %
- Mauvais : 16 %
- Très mauvais : 4 %
- Indéterminé : 4 %

Ainsi, **l'état général des arbres diagnostiqués à Telgruc-sur-Mer peut être considéré comme bon**, supérieur aux moyennes observées concernant le taux d'arbres « bons » et inférieur pour les arbres jugés « mauvais » ou « très mauvais ».

A noter cependant un taux non négligeable d'arbres en état général « moyen » : ceci est une fois de plus dû aux nombreuses mutilations récentes observées. Les arbres touchés se retrouvent avec des défauts mécaniques plus ou moins importants (plaies étendues, arrachements, cime cassées) mais, pour la plupart, il a été observé de vigoureuses phases de réaction (création de réitérations / rejets en grands nombres afin de récupérer la surface feuillée perdue). Nous avons donc des arbres blessés, mais bénéficiant de réserves en énergie suffisante pour potentiellement récupérer de ces blessures.

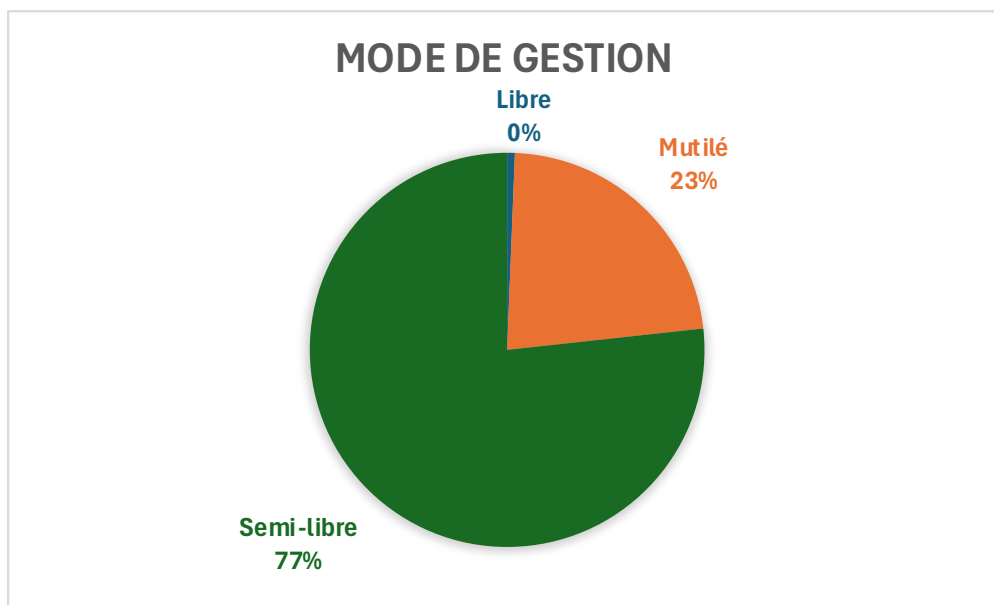
Que retenir ?

Le patrimoine arboré de Telgruc-sur-Mer présente globalement un bon état sanitaire et physiologique, avec très peu d'arbres en réel dépérissement et une majorité de sujets vigoureux ou résilients. Les principales fragilités observées concernent surtout des défauts mécaniques liés à des mutilations récentes, qui expliquent la présence d'arbres en état « moyen », mais dont beaucoup montrent encore une bonne capacité de réaction.



IV) Constats et enjeux

1) Modes de gestion observés



A noter ici la part importante (23%) d'arbres mutilés (voir ci-dessous).

2) Dysfonctionnements constatés (dépérissements, défauts mécaniques, stress)

1) Mutilation d'arbres

2 sites ont été remarqués à cause de la présence de mutilations sur les arbres :

- L'allée des Platanes
- La station « Cyprès »

Ces dégâts se présente par une réduction drastique du houppier des arbres via des plaies de tailles importantes, ne respectant pas ni la forme naturelle ni la physiologie des arbres. Ces dégâts apparaissent le plus souvent suite à une tempête ou une décision de taille drastique, et entraînent plusieurs conséquences :

(a) Désorganisation physiologique

La mutilation d'un arbre entraîne un dérèglement de la production interne d'hormones servant à sa croissance. En réponse, l'arbre produit en grand nombre des « rejets », (aussi appelés « réitérations ») de nouvelles pousses ayant pour but de tenter de récupérer au plus vite la surface feuillée nécessaire à la vie de l'arbre. Mais la création de ces rejets l'épuise, puisant dans ces réserves en énergie, réserves qu'il est incapable de remplir tant qu'il n'a pas récupéré sa surface feuillée.

Au final, ce mécanisme peut mener à une spirale infernale où l'arbre stressé par les tailles produit de rejets qui vidant ces réserves, augmentant ainsi son stress et faisant mourir ces rejets, le forçant à en créer de nouveau ... Et ainsi de suite jusqu'à la mort totale de l'arbre.

De plus, il arrive régulièrement que l'insertion de ces rejets soit affaiblie par rapport aux charpentières originelles, pouvant mener à des risques de rupture à moyen / long terme.



Figure 3 : vue rapprochée du n°105 sur l'allée des Platanes. Les réitérations anarchiques produites après la mutilation rendent difficile l'observation du houppier. Néanmoins, les plaies de tailles ouvertes sont encore visibles

1.1.1.1 Risque de contamination

Les plaies de tailles dues à la mutilation, couplées à la baisse des réserves en énergie de l'arbre (citées plus haut) entraînent des difficultés pour former les barrières naturelles lui servant à stopper les intrus (champignons pathogènes, bactéries...). Ceci augmente le risque de contamination d'un sujet mutilé par un pathogène, ce dernier pouvant lui donner le coup de grâce menant au dépérissement ou à la mort d'axes pouvant, à terme, tomber.

Certaines mutilations semblent faire suite à une tempête (station « Cyprès »). Mais d'autres, comme sur l'allée des Platanes, semblent être plus généralisées et le fait d'une intervention humaine. Cette façon de faire est, la grande majorité du temps, à proscrire, car, comme expliqué plus haut, elle ne fait que remettre le problème à plus tard : en taillant drastiquement un arbre, on l'affaiblit et on augmente le risque de voir apparaître des problèmes plus graves dans le futur.



Figure 4 : vue en contre-plongée du n°8 : une tempête peut également entraîner une perte importante des aiguilles sur un résineux (ici : cyprès)

Recommandations stratégiques :

La qualité et le devenir du patrimoine arboré dépend de son état sanitaire. Or les tailles sévères réduisent à la fois leur espérance de vie et leur esthétisme. Il est donc proposé de privilégier une conduite des arbres peu interventionniste avec des interventions de taille anticipées (formation et suppression précoce des risques basés sur le suivi d'inventaire) et légère (principe de taille raisonnée). Pour cela il faut agir à plusieurs niveaux :

- Formation du personnel sur les pratiques de diagnostic et de taille raisonnée
- La rédaction des exigences qualitatives de la commune dans les CCTP des marchés et la sélection des entreprises d'élagage en fonction de leur qualification
- Pour les nouvelles plantations : le choix d'essences capables de s'épanouir sur le site de plantation sans risque de créer des gênes au voisinage (**le bon arbre au bon endroit**)
- Eviter les essences à bois réputé cassant du fait de la récurrence des tempêtes

2) Dégradation des racines de surface

Ce type de dégâts a été repéré sur plusieurs stations :

- Cyprès
- Ecole maternelle
- Place du 3 septembre

Il s'agit le plus souvent de plaies d'arrachement dû à des travaux de terrassement (avec un piétinement excessif ou bien lors d'une reprise du bitume par exemple). Ces dégâts entraînent une baisse des réserves en énergie de l'arbre (une partie non négligeable de ces réserves sont stockées dans les racines), et des entrées potentielles de pathogènes.



Figure 5 : exemple de dégâts sur racines sur le n°2 (station "école maternelle"). La mise en place d'un platelage en bois surélevé permettrait de faciliter l'accessibilité du pied d'arbre tout en protégeant les racines

Recommandations stratégiques :

Ces dégâts peuvent être évités, principalement avec une prise en compte de l'arbre lors des travaux :

- Création d'une « zone sensible » autour des arbres situés dans l'emprise des travaux, avec matérialisation au sol avec un trait de peinture (il est possible de définir cette zone sensible avec le Barème de l'Arbre ; [voir ICI](#))
- Utilisation d'outils adaptés si possible (souvent plus chère comme l'excavatrice aspiratrice)
- Sensibilisation du personnel intervenant sur les conséquences des travaux dans la zone sensible pour les arbres
- Apport de mulch au pied des arbres subissant un piétinement régulier

3) Dégâts biotiques

Deux pathogènes ont été repérés lors de ce diagnostic (une fiche descriptive est disponible en [annexe pathogènes](#)) :

- La fistuline hépatique (*Fistulina hepatica*)
- Le polypore écailleux (*Polyporus squamosus*)

A noter que ces deux champignons sont des pathogènes de faiblesses : ils attaquent les arbres affaiblis via des plaies. Il n'est donc pas à craindre une contamination généralisée de votre patrimoine arboré par ces pathogènes, mais c'est un argument supplémentaire pour éviter mutilation et dégâts inutiles sur vos arbres.

Recommandations stratégiques :

- Eviter au maximum d'affaiblir vos arbres (tailles, dégâts...)
- Désinfecter les outils utilisés pour la taille entre deux arbres infectés
- Former votre personnel à la reconnaissance des pathogènes afin d'organiser des veilles sanitaires

4) Surveillance :

En fonction du sujet concerné la surveillance peut être de nature mécanique et/ou physiologique et/ou pathologique.

Les surveillances nécessaires visent à accompagner les symptômes détectés lors du présent diagnostic¹. Suivre l'évolution d'un symptôme indiqué dans la base de données et/ou fiche de description individuelle comprenant :

- Observation générale de l'arbre
- Observation du ou des symptômes
- Relevé de tous changements
- Prise éventuelle de photographies, permettant une comparaison sur plusieurs années.

Un diagnostic visuel complet sera de nouveau nécessaire dès l'apparition de symptômes et/ou aggravation des éléments relevés.

Ainsi **18 arbres** devront faire l'objet d'une surveillance plus ou moins rapprochée (voir détails et symptômes à surveiller dans la base de données Excel en annexe externe).

Années	Motif de la surveillance	Arbres concernés
2027/2028	Surveillance physiologique et mécanique	35, 98, 127, 141
2027/2028	Mécanique	66
2027/2028	Physiologique	30, 32, 33, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 93, 94, 97, 153

5) Pronostic d'évolution et Espérance de Maintien :

Le pronostic d'évolution et l'espérance de maintien donnent une perspective de dynamique probable (positive ou négative) de chacun des arbres inspectés. Celle-ci se base sur l'analyse des données recueillies lors de l'expertise du patrimoine arboré.

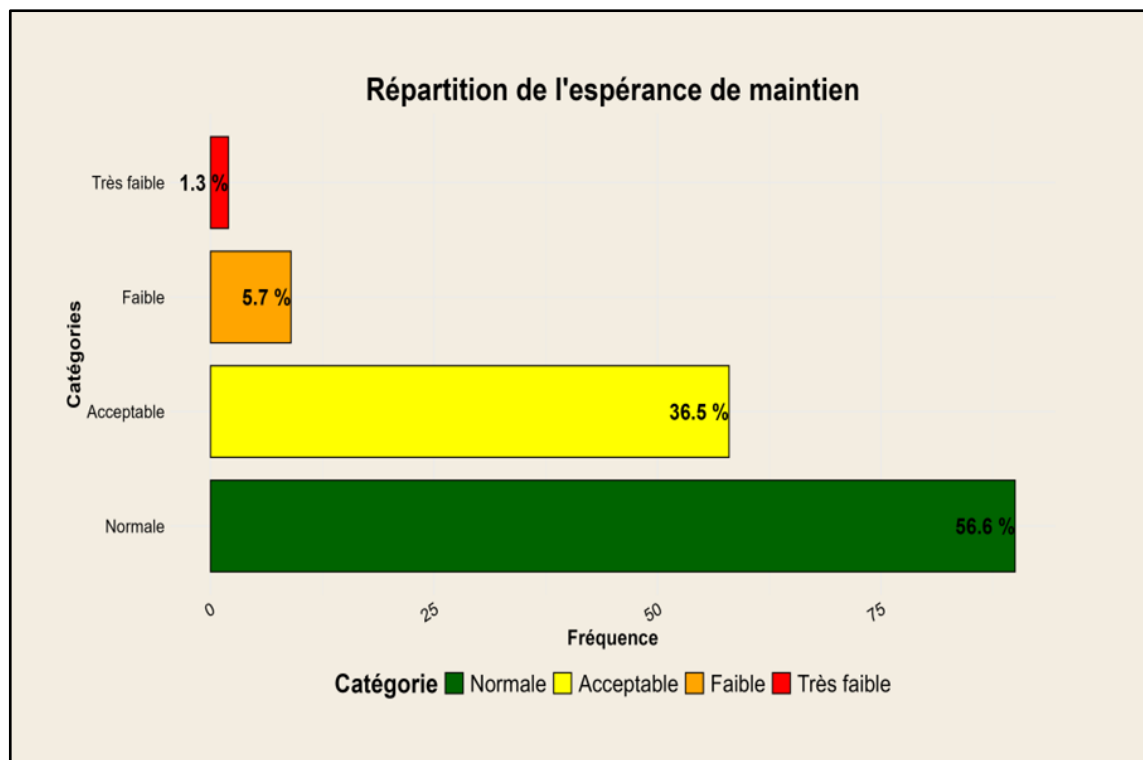
Ils prennent également en considération le contexte dans lequel évolue le sujet et les contraintes consubstantielles à ce dernier.

Il est important de rappeler que cette dynamique d'évolution définie lors de l'évaluation, est susceptible d'évoluer différemment en fonction de différents facteurs capables d'influer sur l'état des arbres :

- Changement climatique
- Dégradation du milieu
- Altération des tissus
- Apparition de pathogènes et/ou ravageurs
- Evolution du contexte environnant (pression spécifique, contraintes anthropiques, etc.).

Les raisons permettant de penser à une espérance de maintien limitée sont de deux ordres :

- Un stade ontogénique cumulé à un environnement contraignant (sol urbain, souvent perméable). Il sera alors difficile d'inverser cette tendance, même en améliorant les conditions environnementales. Cette amélioration induit des travaux susceptibles d'occasionner du stress et des traumatismes difficilement surmontables à un stade physiologique avancé de l'arbre (capacités de compartimentation plus limitées).
- La présence de pathogènes plus ou moins virulents pouvant accélérer une dégradation physiologique ou mécanique de l'arbre.



Le patrimoine arboré étudié peut être considéré d'avenir : premièrement, il est jeune ([voir analyse démographique ICI](#)), et a donc du temps devant lui pour son développement. Deuxièmement, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, seul 7% des arbres pourraient disparaître à court terme, laissant plus de **90% des arbres avec une espérance de maintien correcte à bonne**.

Que retenir ?

La grande majorité des arbres diagnostiqués semble pouvoir être maintenus sur le long terme.

3) Analyse du déficit en canopée de Telgruc-sur-Mer :

1) Abandon du modèle 3-30-300 – limites rencontrées

La règle 3-30-300 constitue aujourd'hui un repère mobilisé pour appréhender la place de l'arbre en ville : voir trois arbres depuis son lieu de vie, viser 30 % de canopée par quartier, et garantir l'accès à un espace vert à moins de 300 m. Cependant, son application opérationnelle repose sur des données très complètes : connaissance exhaustive des arbres publics et privés, cartographie précise des couronnes, et analyse fine de la structure végétale à l'échelle communale.

Dans le cadre de cette mission, ces prérequis n'étaient pas réunis, le diagnostic demandé ne comprenant qu'une partie des arbres communaux. Ce périmètre partiel ne permettait ni de reconstituer une canopée fiable, ni d'appliquer de manière rigoureuse le volet "30 %", qui nécessite une couverture totale du territoire et des données photogrammétriques fines.

Par ailleurs, une analyse des îlots de chaleur urbains aurait pu constituer un complément pertinent, mais les données ICU du CEREMA ne sont pas encore disponibles pour la commune de Telgruc-sur-Mer (<https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/08066acd23974111be1584a5761fd6b9>).

L'absence de ces données rend impossible toute corrélation robuste entre densité arborée et exposition thermique.

Conscients de ces limites, nous avons choisi d'intégrer à l'étude une analyse issue du **LIDAR Bretagne** (une démarche non prévue initialement, mais pertinente pour enrichir la compréhension du patrimoine arboré communal). Cependant, le LIDAR actuellement disponible n'est pas en version HD+. Il permet d'identifier les arbres de plus de 5 m et de repérer les grandes masses arborées, mais il ne permet pas d'estimer correctement les surfaces de couronnes. Son utilisation, bien que précieuse, reste donc partielle.

Dans ce contexte, maintenir artificiellement un objectif de "30 % de canopée" aurait conduit à une analyse approximative et scientifiquement fragile. C'est pourquoi nous avons préféré abandonner cet indicateur et proposer une méthodologie alternative plus fiable, respectant l'esprit de la règle 3-30-300 tout en restant adaptée aux données réellement disponibles.

2) Méthodologie adaptée : une analyse du déficit en canopée communale

L'objectif de la démarche alternative est simple : fournir à la commune un outil réaliste et utile, reposant uniquement sur les données qu'elle maîtrise et sur les éléments sur lesquels elle peut agir durablement. La méthode suit quatre étapes complémentaires.

1. Identifier les arbres communaux et les principales masses arborées.

Grâce au LIDAR, il a été possible d'isoler grossièrement les masses arborées de plus de 5 m présents sur le domaine communal. Cette couche, combinée aux 159 arbres diagnostiqués, offre une lecture générale des secteurs arborés : alignements, venelles boisées, parcs, zones partiellement arborées. Bien qu'imprécise pour mesurer une canopée, elle fournit une représentation utile de la structure arborée communale.

2. Localiser les espaces verts arborés appartenant à la commune.

Ces espaces constituent les points d'ancrage du maillage végétal. Leur identification vise moins à mesurer une surface qu'à repérer les lieux où la présence d'arbres publics contribue effectivement au confort et au cadre de vie.

3. Générer un tampon de 300 m autour de ces espaces verts.

Cette approche reprend le sens du volet "300" de la règle 3-30-300 : garantir un accès à un espace arboré à moins de cinq minutes de marche. Cet indicateur, bien corrélé aux usages réels, s'appuie sur des données solides et directement rattachées aux compétences communales.

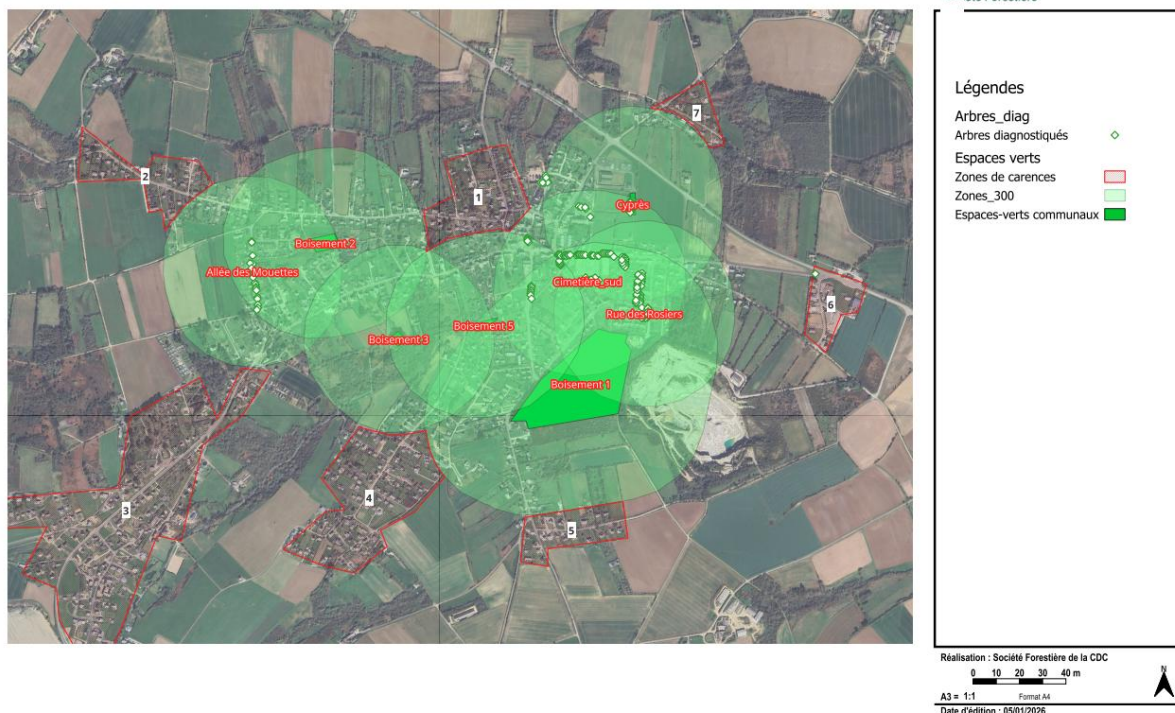
4. Identifier les secteurs situés hors de ces tampons : les zones de carence.

Les zones non couvertes par les rayons de 300 m constituent des secteurs où l'accès à l'arbre public est faible. Dans un environnement urbain contraint, créer de nouveaux espaces verts est souvent difficile, voire impossible. En revanche, la plantation d'arbres de voirie constitue une alternative concrète pour apporter de l'ombre, rafraîchir les rues et renforcer la présence végétale là où elle manque.

Ces zones feront l'objet d'une analyse afin de définir **les grands axes de travail possible** pour les végétaliser en fonction de leur usage : structure de la voirie, minéralité, contraintes techniques, potentiel de plantation, usages existants. L'objectif final est de proposer des pistes de végétalisation adaptées, réalistes, et soutenables pour la commune.



Les "zones de carences"



Ainsi, 7 zones ont été identifiées comme excentrées par rapport aux espaces-verts.

La première étape d'un projet de végétalisation consiste systématiquement à **comprendre finement l'existant** : niveaux d'imperméabilisation, flux de circulation, usages du stationnement, zones les plus exposées au soleil, espaces résiduels mobilisables, continuités piétonnes, contraintes techniques etc...

Ce diagnostic permet d'identifier les leviers d'action les plus efficaces. La reconfiguration des stationnements est souvent un point clé : passer de parkings entièrement minéralisés à des stationnements perméables, ombragés ou mutualisés libère rapidement du sol pour planter. Dans certains cas, la création de stationnements en silo permet même de dégager des surfaces importantes pour des plantations ou du sol vivant.

Ces zones de carences identifiées à Telgruc-sur-Mer peuvent être définies en plusieurs typologies :

(a) Zones résidentielles (zones 1, 2, 3, 4, 5 et 7) :

Les quartiers résidentiels présentent généralement un potentiel de végétalisation plus important que les centres urbains, mais ils souffrent malgré tout de déficits localisés : voiries trop larges ou trop minéralisées, trottoirs étroits, absence d'alignements, parkings imperméabilisés, ou encore jardins privés peu visibles depuis l'espace public. Plusieurs leviers permettent d'y renforcer la présence de végétation et d'améliorer le cadre de vie.

1. Valoriser les espaces résidentiels existants

Les quartiers résidentiels disposent souvent de petits espaces publics (placettes, entrées de lotissements, abords d'équipements) pouvant accueillir :

- Des arbres de moyen développement,
- Des massifs arbustifs simples d'entretien,
- Des îlots de fraîcheur ombragés.

Des interventions légères suffisent souvent pour transformer l'ambiance du quartier.

2. Requalifier les voiries résidentielles

Même dans des rues calmes, la voirie occupe la majorité de l'espace. Plusieurs mesures permettent d'y introduire des arbres :

- Évasements ponctuels de trottoir,
- Bandes plantées entre le trottoir et la chaussée,
- Introduction de petits alignements là où la largeur le permet,
- Création de fosses de plantation continues dans certaines rues résidentielles.

Ces actions améliorent l'ombre en été et réduisent la vitesse de circulation.



Figure 6 : exemple d'une végétalisation de rue étroite

3. Désimperméabiliser les zones clés

Les quartiers résidentiels comportent de nombreuses surfaces imperméabilisées : zones de stationnement, contours de virages, élargissements de voirie...

Ces secteurs sont de bons candidats pour :

- Retirer l'enrober,
- Installer des sols perméables,
- Créer de la pleine terre,
- Ou ajouter des jardins de pluie.

Même quelques mètres carrés de sol dégagé peuvent accueillir un arbre durablement.

4. Choisir des essences adaptées au tissu résidentiel

Dans ces quartiers, les contraintes sont moins fortes qu'en centre-ville, mais le choix d'essence reste déterminant :

- Favoriser des arbres de moyen à grand développement,
- Privilégier des essences rustiques, tolérantes au vent et aux sols parfois secs,
- Intégrer des variétés à intérêt paysager pour renforcer l'identité du quartier (floraisons, couleurs automnales, ports diversifiés).

Les ports fastigiés sont utiles dans les rues étroites, tandis que les arbres plus étalés conviennent aux placettes.

5. Mieux intégrer végétation et usages

Les quartiers résidentiels accueillent souvent des usages familiaux et des flux piétons modérés. La végétalisation peut accompagner ces usages :

- Création d'aires d'ombre près des arrêts de bus ou des cheminements piétons,
- Plantations accompagnant les liaisons douces,
- Renforcement de la végétation autour des écoles, des crèches ou des équipements sportifs.

6. Encourager les transitions entre espaces privés et publics via une participation citoyenne

Même si les jardins privés ne sont pas directement mobilisables, ils participent au paysage du quartier. La commune peut :

- Accompagner les riverains avec des guides de plantations,
- Proposer un programme d'arbres distribués aux habitants,
- Encourager la végétalisation des clôtures et murets,
- Valoriser les démarches de végétalisation citoyenne.

Ces actions renforcent l'ambiance végétale sans modifier la structure de la voirie.

La commune peut également inclure les riverains dans les choix d'essences à introduire dans les rues voir même, les inclure dans les travaux de plantations.

7. Constituer une trame végétale cohérente

En reliant entre eux les petits espaces verts, les alignements ponctuels et les zones désimperméabilisées, il est possible de créer une trame douce et végétalisée qui donne plus de cohérence au quartier et améliore le confort thermique des habitants.



Figure 7 : Ici, sur la D208 en direction de la plage de Trez-Bellec, il serait possible de planter une essence de petite dimension sur les accotements, au niveau du rétrécissement de la chaussée.

(b) Les zones d'activités (zone 6)

Ce type d'espace est souvent le dernier à être végétalisé alors qu'il présente plusieurs enjeux : lieu de passage fréquent, parfois représentant l'une des entrées de la ville, beaucoup d'espace disponible etc ... Plusieurs axes de réflexion peuvent être pensés afin de végétaliser ce type de site.

Les zones d'activité sont souvent des espaces très imperméabilisés, composés de grands parkings, de voiries larges, de toitures métalliques et de bâtiments horizontaux. Ces configurations créent des îlots de chaleur et donnent parfois une image peu valorisante du territoire communal. Végétaliser ces secteurs répond aujourd'hui à plusieurs enjeux : améliorer le confort des usagers, renforcer l'attractivité économique, réduire l'impact climatique et mieux intégrer ces zones dans le paysage urbain. L'objectif d'une démarche de végétalisation n'est donc pas simplement esthétique : elle permet de transformer ces lieux fonctionnels en espaces de vie plus agréables, plus résilients et plus sobres.



Figure 8 : exemple d'une plantation sur parking perméable

1. Repenser les mobilités et les surfaces pour libérer de la place au végétal

La végétalisation d'une zone d'activité nécessite aussi de repenser globalement les mobilités. Le développement de pistes cyclables ombragées, de liaisons piétonnes confortables et de transports en commun réduit progressivement la pression automobile, ce qui diminue les besoins en surfaces de stationnement. Parallèlement, revoir les matériaux de toiture ou de façade, ou intégrer des végétaux grimpants, contribue à limiter la chaleur accumulée par les bâtiments et améliore leur intégration paysagère.

2. Intégrer la gestion de l'eau comme moteur de la végétalisation

Un autre pilier essentiel est la gestion intégrée des eaux pluviales. Les zones d'activité concentrant de vastes surfaces imperméables, l'introduction de noues végétalisées, de fossés plantés, de bandes perméables ou de parkings enherbés permet d'infiltrer l'eau à la parcelle, d'éviter les surcharges de réseaux et de créer des conditions favorables à la croissance des arbres. Cette gestion de l'eau constitue d'ailleurs le socle technique indispensable pour une végétalisation durable, notamment face à la multiplication des épisodes de chaleur.

3. Construire une démarche collective entre acteurs publics et privés

La réussite d'un tel projet repose aussi sur la coopération entre acteurs publics et privés. Les entreprises implantées dans la zone, les aménageurs, les services techniques, les usagers et les élus doivent être associés dès le début. Cette concertation permet de clarifier les attentes de chacun, d'anticiper les besoins futurs (transports, services, espaces mutualisés) et de garantir une cohérence d'ensemble. Elle permet également d'expliquer les bénéfices concrets des aménagements : confort thermique, image du site, qualité de travail, attractivité économique.

4. Assurer une gestion durable et adaptée dans le temps

Enfin, une zone d'activité végétalisée doit bénéficier d'une gestion adaptée. L'élaboration d'un plan de gestion différenciée ou d'un cahier de prescriptions paysagères permet de préciser la façon d'entretenir les noues, les arbres, les bandes arbustives, les prairies ou les espaces de détente. Cette gestion doit rester simple, économe en eau et en interventions, et pensée à long terme. Avec le temps, ces espaces requalifiés deviennent beaucoup plus que des lieux de travail : ils se transforment en parcours de promenade, en lieux de pause ou même en zones de convivialité pour les salariés, tout en renforçant l'identité paysagère de la commune.



V) Objectifs et recommandations de gestion

Les grands objectifs stratégiques que l'on peut proposer à la suite de l'analyse du terrain et des données du patrimoine arboré inventorié sont les suivantes :

- Adapter la palette végétale des futures plantations afin de rééquilibrer la démographie du patrimoine
- Limiter les risques en intervenant prioritairement sur les arbres présentant des problèmes phytosanitaires
- Optimiser la gestion du patrimoine à long terme en définissant de nouveaux objectifs de suivi du patrimoine.

1) Objectifs démographiques (création, régénération, renouvellement)

4 sites ont été identifiés comme pouvant faire l'objet d'un effort de régénération en strate arboré :

- Cyprès ([détailé ICI](#))
- Allée des Platanes ([détailé ICI](#))
- Allée des Mouettes et rue des Rosiers

1) L'allée des Mouettes et la rue des Rosiers :

Ces deux cas similaires peuvent être traités de la même façon.

Nous avons ici deux rues arborées bénéficiant d'un espaces-verts avec de l'espace vide conséquent.



Figure 9 : vue de l'espace-vert allée des Mouettes

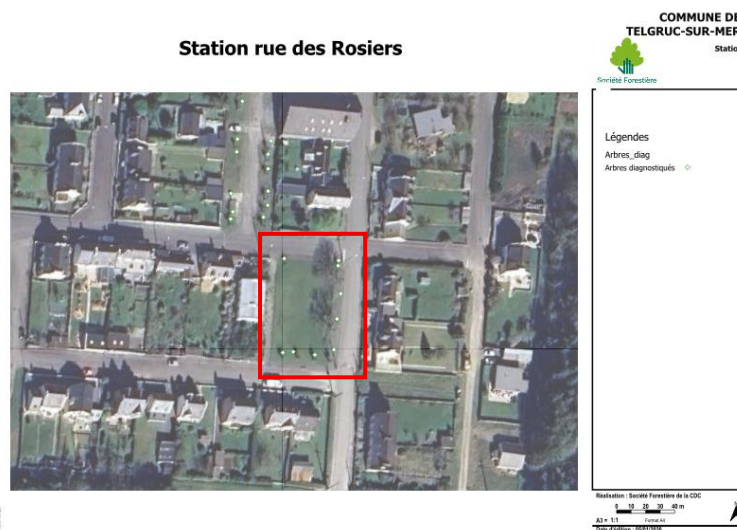


Figure 10 : vue satellite de la rue des Rosiers (avec son espace-vert)

Le constat est ici assez simple : l'espace disponible pourrait facilement être utilisé afin d'augmenter la surface de canopée de ces deux sites. Les essences conseillées dans le point [Adaptation de la palette végétale face aux conditions climatiques](#) pourraient ici être utilisées. Une simple plantation en pleine terre avec suivi d'arrosage les premières années devrait suffire.

* Outil optionnel utile : le sac d'irrigation *

Cet outil se présente sous la forme d'un sac de plusieurs dizaines de litres, percé à sa base afin de fonctionner comme un système de goutte-à-goutte pour l'arrosage des jeunes arbres. Il permet de mieux maîtriser les apports en eau, de limiter les pertes par évaporation et de gagner du temps en réduisant la fréquence des passages d'arrosage par arbre.

Attention toutefois : ce dispositif ne doit être utilisé que durant les deux premières années suivant la plantation. En concentrant l'apport en eau uniquement à proximité immédiate du tronc, les racines ne sont pas incitées à s'étendre latéralement. Une utilisation prolongée du sac d'irrigation peut ainsi entraîner une forte densité racinaire dans les premiers mètres carrés autour de l'arbre, ce qui est susceptible de générer des défauts d'ancrage à l'âge adulte.



Figure 11 : vue d'un sac d'irrigation. Source : https://jardiprotec.fr/protection-arbre/234-sac-d-arrosage-d-arbre-goutte-a-goutte-aquabag.html?utm_campaign=flux&utm_source=google&utm_medium=cpc&utm_content=22978871932&gad_source=1&gad_campaignid=22978871932&gbr

2) Objectifs sanitaires

1) Arbres morts et dépérissant

Seul 5 arbres en dépérissement irréversible ou mort a été repéré dans les 159 sujets diagnostiqués (soit ~3% du patrimoine étudié).

En milieu très urbanisé, un seul arbre mort peut être intolérable, du fait du danger qui lui est associé (chute de bois mort voir, chute totale) mais aussi de son inesthétisme. Or, un arbre mort est un formidable atout pour la biodiversité urbaine, servant de niche écologique pour de nombreuses espèces (champignon, insectes, chiroptères, oiseaux ...).

Afin d'associer sécurité et préservation de la biodiversité, un arbre mort ne peut donc être conserver que si le risque qu'il représente est jugé acceptable :

- 1) Est éloigné d'une cible (passage piéton, bâtiment ...) et donc, ne représente pas de danger
- 2) Est situé près d'une cible mais a subi une opération afin de réduire le risque (mise en totem, réduction des charpentières ...).

2) Arbres mutilés

Comme évoqué plus haut dans ce rapport, 23% des arbres diagnostiqués sont ou ont été mutilés. Bien qu'un arbre puisse être abimé par une tempête, les mutilations d'origines humaines (réduction drastique ou étêtage), sur des sujets sains ne devraient pas avoir lieu dans une gestion respectueuse des arbres. A l'avenir, nous conseillons donc de réduire au maximum ces 23% par deux moyens :

- 1) L'arrêt définitif des tailles drastiques, par une gestion respectueuse des arbres et adaptée au site
- 2) La conversion des arbres mutilés (quand leur physiologie le permet) en port semi-libre (voir ci-dessous).

3) Proposition d'amélioration des modes de gestion actuels

La gestion pour être efficace, peu couteuse et respecter le devenir des arbres se doit d'être **la moins interventionniste possible**. Pour cela il faut davantage observer en amont (suivi visuel régulier des arbres et actualisation des données d'inventaire), et n'intervenir qu'en fonction d'un besoin avéré (principe de **taille raisonnée**).

1) Conversion d'un arbre mutilé en port semi-libre : la restructuration

Certaines situations nécessitent d'intervenir sur des arbres ayant subi des tailles sévères ou mal conduites dans le passé. Ces interventions, que l'on regroupe sous le terme de "restructuration", doivent être menées avec prudence : elles visent à redonner progressivement une forme cohérente à l'arbre tout en garantissant la sécurité des usagers.

(a) Principes généraux

Avant toute chose, il est essentiel d'évaluer l'état **sanitaire, mécanique et physiologique** de l'arbre. Tous les sujets mutilés ne sont pas « restructurables » :

- Lorsque les risques mécaniques sont trop élevés (cavité étendue au tronc, pathogène virulent ...)
- Ou lorsque l'arbre ne présente plus de réserves suffisantes pour réagir (déperissement généralisé des rejets ou production insuffisante ...)

Il est parfois plus raisonnable de procéder à l'abattage. L'objectif n'est jamais de "faire du neuf avec du vieux", mais de juger si la restructuration est encore une option réaliste (d'un point de vue sécuritaire et/ou économique).

Lorsqu'elle est possible, la restructuration doit être envisagée comme un travail **progressif**, comparable à une rénovation délicate. On ne "répare" pas un arbre mutilé ; on l'accompagne sur plusieurs années pour retrouver une forme stable et compatible avec les tailles d'entretien futures.

Un arbre mutilé traverse deux grandes phases :

- **Une phase de réaction**, avec une production anarchique de rejets / suppléants (baisse des réserves en énergie)



- **Une phase de résilience**, où l'arbre réorganise progressivement sa structure interne (rétablissement des réserves en énergie si succès).

La durée de ces étapes dépend de l'essence, du traumatisme subi et du stade de développement du sujet. Il est conseillé d'intervenir **après la phase de réaction**, une fois que l'arbre a repris un fonctionnement plus stable.

(b) Opérations techniques recommandées

Une restructuration réussie s'appuie sur plusieurs gestes ciblés :

Sélection des branches à conserver

L'objectif est de choisir des branches ou des rejets issus de zones saines, pour reconstituer une charpente cohérente.

On privilégie les axes bien implantés et orientés dans la direction souhaitée.

Suppression des bois morts et des rejets indésirables

Il est nécessaire de retirer :

- Le bois mort (s'il présente un risque sécuritaire),
- Les branches cassées (idem),
- Les réitérations mal placées,
- Et les rejets trop vigoureux concurrençant la future charpente.

Reprise des ruptures et grosses plaies

Les branches cassées sont recoupées proprement en respectant les règles de taille afin de limiter les risques d'infection et de favoriser une bonne compartimentation (mise en place des barrières chimique freinant les pathogènes).

Orientation ou sélection des charpentières

Certaines grosses branches nécessitent un **étêtage directionnel** pour repartir sur une structure plus stable. Le choix des axes de reprise doit être réalisé avec soin afin de limiter les risques futurs.

Gestion du bois pourri et des cavités

Le bois pourri ne doit être retiré que s'il existe un risque mécanique ponctuel.

Les cavités humides n'ont pas vocation à être drainées : l'évacuation artificielle de l'eau crée souvent plus de problèmes qu'elle n'en résout et peut déséquilibrer les barrières naturelles mises en place par l'arbre.

(c) Spécificités selon les essences

Toutes les essences ne réagissent pas de la même manière après une mutilation : la production de rejet peut être nulle chez certaines essences (pins), ou très vigoureuse chez d'autres (peupliers, platanes, chênes). Sur ces dernières, la gestion des rejets doit être régulière pour éviter une surcharge mécanique.



Certaines essences comme le marronnier ou le peuplier peuvent être **sensibles à la pourriture interne**. Une attention particulière doit être portée à l'analyse mécanique, car la restructuration peut être risquée. D'autres, au contraire, y sont moins sensibles (chêne, châtaignier...). Ces essences peuvent mieux supporter les grosses plaies, mais cela ne dispense pas d'une analyse préalable de leur stabilité.

La restructuration d'un arbre mutilé n'est donc pas un acte automatique, mais une **décision technique réfléchie**. Lorsqu'elle est possible, elle permet de prolonger la vie du sujet et de retrouver une forme stable pour les années à venir. Lorsqu'elle ne l'est pas, il est parfois préférable d'opter pour un remplacement, afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir un patrimoine arboré de qualité.

Ce type d'intervention doit être planifié sur plusieurs années, en tenant compte :

- De la vigueur de l'arbre,
- De son essence,
- De la nature des plaies,
- Et des usages environnants.

L'objectif reste toujours le même : **accompagner l'arbre vers une forme saine et durable**, sans chercher à masquer le traumatisme initial mais en travaillant avec ce qu'il est encore capable d'offrir.

4) Zones à enjeux

1) L'allée des Platanes

Nous avons ici un double alignement d'érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) avec la présence de deux marronniers (*Aesculus hippocastanum*).

Cette station se distingue par la forte pression d'entretien sur les arbres : en effet, la quasi-totalité des arbres sont mutilés, ce type de gestion entraînant des conséquences notables sur ces sujets (plaies étendues, stress prolongé etc..). Cette gestion peut sûrement être expliquée par le fait que les arbres sont situés en dessous d'un réseau aérien, forçant les tailles drastiques afin de ne pas gêner les fils.

Les conséquences de cette gestion sont déjà visibles :

- Des plaies de tailles importantes ont été repérées de façon massive (sur la totalité des sujets)
- Ces plaies de tailles se sont parfois transformées en cavités descendante au tronc, créant un défaut mécanique conséquent ayant mené à des préconisations d'abattages sur le cours / moyen terme (les n° 101, 114, 117, 123).
- Des pathogènes ont été également repérés (polypore écailleux sur 1 sujet). Lors du diagnostic, la présence de rejets anarchiques dans les houppiers rendait la détection de champignons difficile, nous suspectons donc une plus grande contamination de l'alignement.



Figure 12 : vue de l'alignement en feuillaison

A la vue de la gestion actuelle, nous ne pensons pas que ces arbres ont un avenir sur le long terme : les stress répétés liés aux tailles risques d'épuiser petit à petit les arbres, diminuant leur capacité d'adaptation aux plaies et cavités et augmentant la force d'action des pathogènes de faiblesses déjà présent sur le site ou pouvant apparaître dans le futur. Le tout, en coûtant un temps et des moyens financiers annuels au gestionnaire.

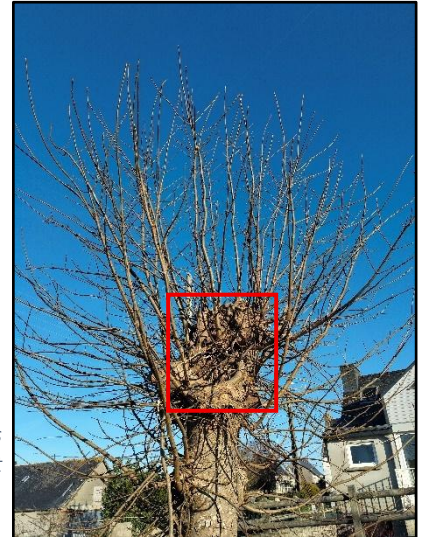


Figure 13 : vue d'un des érables hors feuillaison. Une importante plaie est visible en son centre

Ainsi, nous pouvons vous proposer **3 choix pour l'avenir de cette station** :

(a) Maintien en l'état avant remplacement

Les arbres sont maintenus en l'état avec un cycle de **tailles annuelles**.

Avantages de cette solution :

- Pas de changement dans les habitudes de gestion de la commune
- Réseaux aériens préservés

Inconvénients :

- Coûts annuels importants en temps et moyens financiers
- Stress répétitif sur les arbres, laissant suspecter une dégradation conséquente de l'état physiologique et mécanique sur le moyen / long terme
- Mise en place d'une surveillance régulièrement afin de suivre l'état mécanique et physiologique des sujets
- Remplacement progressif par des essences plus adaptées des sujets ne pouvant pas être maintenu

(b) Conversion en forme semi-libre ([détail technique vu précédemment ICI](#))

Il s'agit ici de laisser pousser les rejets les plus prometteurs afin de redonner un aspect « naturel » à l'arbre.

Avantages :

- Arrêt des stress répétitifs sur les arbres, meilleure espérance de maintien
- Annulation des coûts d'entretien sur le moyen et long terme (arrêt des tailles annuelles)
- Meilleur aspect esthétique

Inconvénients :

- Coûts de mise en place plus importants (sur les 10/15 premières années)
- Travaux assez techniques nécessitant une expertise particulière
- Peut être difficile à réaliser à la vue de la proximité des réseaux aériens



- Ne peut être effectué que sur des arbres bien portants (nécessite une expertise sanitaire et mécanique hors feuillaison).

(c) Renouvellement complet de l'alignement

S'il est acté que les couts / bénéfice de l'alignement actuel ne sont plus rentables, le renouvellement progressif complet pour remplacement par une essence plus adaptée peut être décidé. Ceci peut s'effectuer par une suppression petit à petit des arbres (1 à 3 par an par exemple) suivi par une replantation rapide. Le but : éviter au maximum un possible retour négatif de la part des riverains. Une communication ciblée envers les habitants sur les raisons de cette opération sera indispensable.

Avantages :

- Baisse des couts d'entretien sur le moyen et long terme (arrêt des tailles drastiques)
- Possibilité de choix d'essences plus adaptées au site

Inconvénients :

- Possible choc pour les riverains (les abattages d'arbres en feuilles peuvent sembler être injustifiés)
- Couts immédiat important (travaux d'abattage + plantations)
- Long temps d'attente avant de retrouver un alignement adulte

Selon nous, la solution 2 est la seule permettant de pouvoir garder les arbres en place sur le long terme, mais ce choix comporte plusieurs inconnus (nombre d'arbres pouvant supporter la conversion, compétences de l'élagueur réalisant l'intervention, possibilité de diriger les rejets hors périmètre des réseaux ...).

2) La station « Cyprès »

Nous avons ici une bande boisée de cyprès à proximité d'un terrain de football.

Beaucoup de ces arbres présente des symptômes de dégâts d'une tempête (aiguilles arrachées, cimes, branches ou tronc cassés etc.).

De ce fait, 40% des cyprès de cette station ont une espérance de maintien limitée (« acceptable » à « faible »).

Plusieurs arbres sont très abimés, mais ne représente pas de risque dû à la faible fréquentation du site. Ainsi, peu de travaux ont été préconisés : seul un abattage de gestion non urgent (le n°9) du fait d'une direction de chute de l'arbre sur le terrain sportif.

Nous avons donc ici des arbres adultes à matures, de grande taille (« l'arbre moyen mesure 22m de hauteur pour 62cm de diamètre), en mauvais état mécanique mais représentant peu de danger du fait de la faible fréquentation du site.

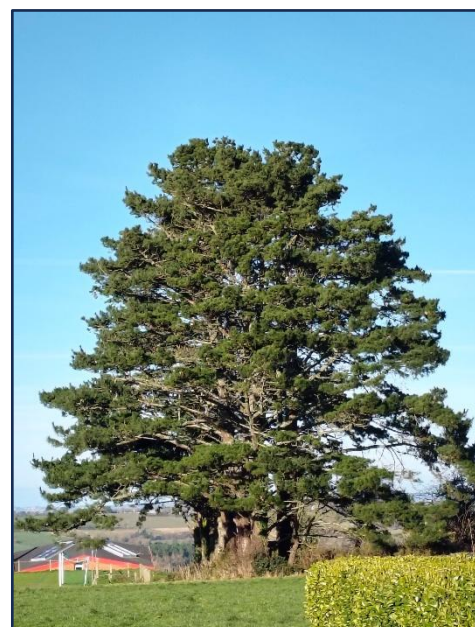


Figure 14 : vue éloignée de la station

Au pied de ces arbres, il a été remarqué une **vigoureuse régénération naturelle de chênes pédonculés**, de nombreux très jeunes plants sortant de terre. Afin de préparer la détérioration et la disparition des cyprès sur le long terme, nous ne pouvons que conseiller d'utiliser cette régénération afin de constituer la future strate arborée de ce site et ce, à moindre prix car se basant sur une nature déjà en place.

La méthodologie suivante peut être appliquée :

(a) Laisser entrer la lumière (2026-2029)

La seule présence de la régénération laisse supposer que la lumière disponible pour les jeunes plants est suffisante (le chêne a un fort besoin de lumière dans son jeune âge). Néanmoins, afin d'optimiser la croissance des jeunes chênes sur l'intégralité de la surface de la station, nous conseillons de supprimer quelques grands sujets de cyprès. Cette intervention précoce aura aussi l'avantage d'amoindrir le risque de casse des futurs plants lié à un abattage plus tardif des cyprès. Une suppression d'un cyprès sur deux, en se focalisant sur les plus abimés (voir base de données en annexe externe) nous semble être ici adaptée.

Il sera important de passer régulièrement (2x par an) et d'observer si des symptômes de prédation de gibier (lapin ou chevreuil) sont présent sur les chênes, afin d'anticiper des mesures de protection.

Nous conseillons aussi de fermer temporairement la zone au public afin d'éviter tout dégâts de piétinement.

(b) Sélection des chênes d'avenir (aux environ de 2035)

Une fois que les chênes arrivant aux environs de 3m de hauteur, une sélection pourra être réalisée sur les sujets au meilleur potentiel (vigueur et croissance). Le but ici est d'établir un équilibre en laissant assez d'espaces aux sujets prometteurs pour pousser tout en les maintenant assez serrés afin de les forcer à la concurrence (et donc, à prendre de la hauteur) et ainsi avoir des arbres donnant une véritable ambiance forestière au site.

Une fois cette sélection effectuée, plus aucune intervention n'est indispensable.

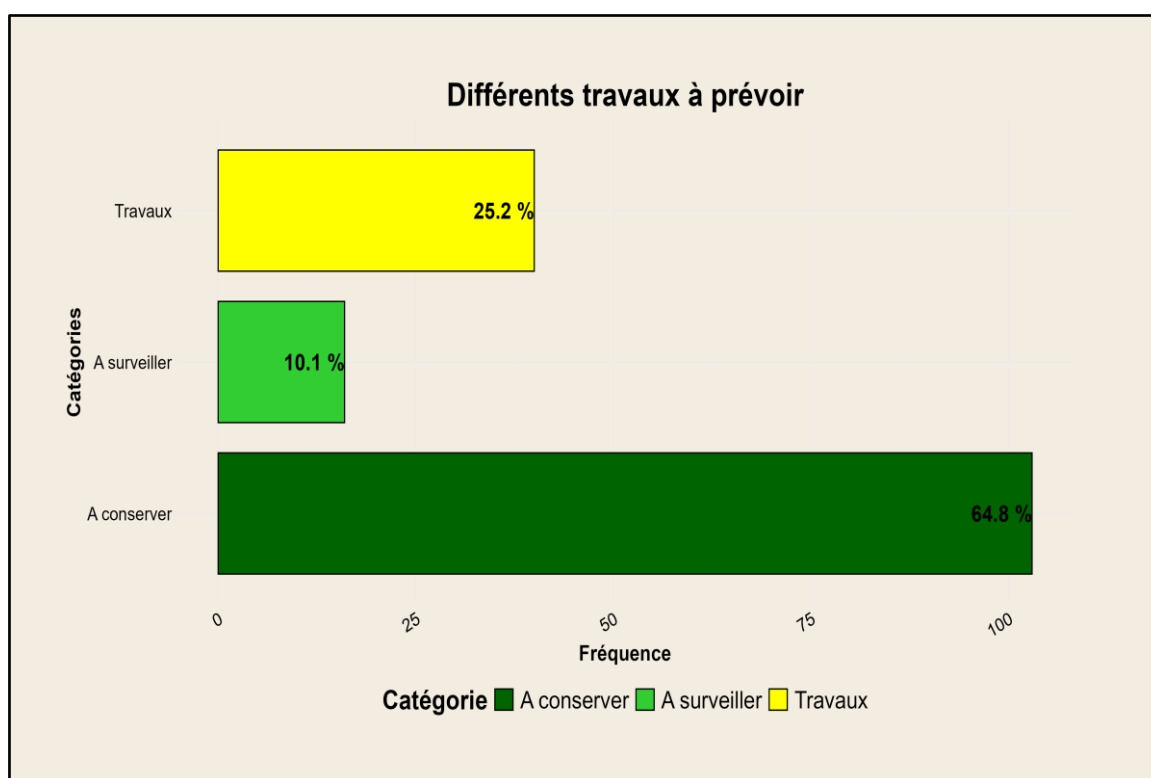


VI) Estimation des besoins

Le diagnostic effectué a pu mettre en lumière certains besoins de travaux arboricoles dans les années à venir.

1) Coûts d'intervention

1) Synthèse des différentes interventions préconisées :



Un quart des arbres diagnostiqués doivent subir une intervention :

- Les **travaux curatifs** (2 arbres sur 40), répondant à une problématique sécuritaire immédiate (abattage, suppression de bois morts ...)
- Les **travaux préventifs** (0 arbre sur 40), permettant de prévenir un potentiel risque (mise en place d'une zone d'exclusion au public autour d'un arbre, haubanage ...)
- Les **travaux de gestion** (38 arbres sur 40), répondant à une problématique technique ou logistique (gabarit routier, changement de mode de gestion ...)

2) Synthèse détaillée des interventions

(a) Travaux curatifs

Années	Travaux associés	N° d'arbres concernés
2026	Abattage sécuritaire (2)	31, 114

(b) Travaux de gestion

Années	Travaux associés	N° d'arbres concernés
2026	Taille de mise à gabarit (3)	36, 38, 52
2026	Recépage (1)	119
		99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 118, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 131, 132, 133, 134
2026	Taille de conversion en semi-libre (28)	115, 116, 118, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 131, 132, 133, 134
2026	Taille de cohabitation (2)	129, 130
2027/2028	Abattage de gestion (2)	9, 101
2029/2030	Abattage de gestion (2)	117, 123

Aucun examen complémentaire n'a été préconisé lors de cette étude

3) Prix estimé par an

Les estimations financières présentées dans ce chapitre sont basées sur les prix couramment observés dans les marchés publics de travaux arboricoles en Bretagne (BPU et DQE), complétés par les référentiels de coûts utilisés en maîtrise d'œuvre paysagère et par les tarifs moyens pratiqués par les entreprises d'élague locales.

Ces fourchettes reflètent donc les coûts réels des interventions les plus courantes sur un patrimoine arboré communal.

Ces valeurs sont présentées à titre indicatif et permettent d'estimer l'ordre de grandeur des interventions préconisées dans le cadre de cette étude.

(a) Travaux curatifs

Années	Travaux associés	Prix (€)	Total (€)
2026	Abattage sécuritaire (2) (400 à 1200 € unité)	800 à 2400	800 à 2400

(b) Travaux de gestion

Années	Travaux associés	Prix (€)	Total (€)
2026	Taille de mise à gabarit (3) (150 à 400€ U)	450 à 1200	5 010 à 13 100
2026	Recépage (1) – faisable en régie	0	
2026	Taille de conversion en semi-libre – premier passage (28) (150 à 400€ U)	4200 à 11200	
2026	Taille de cohabitation (2) (180 à 350€ U)	360 à 700	
2027/2028	Abattage de gestion (2) (400 à 1200€ U)	800 à 2400	800 à 2 400
2029/2030	Abattage de gestion (2) (400 à 1200€ U)	800 à 2400	5 000 à 13 600
2029/2030	Taille de conversion en semi-libre – deuxième passage (28) (150 à 400€ U)	4200 à 11200	

Les travaux curatifs sont évidemment prioritaires sur le reste.

Année 2026 :

Travaux curatifs : 800 à 2400 €

Travaux de gestion : 5 010 à 13 100 €

Total 2026 : 5 810 à 15 500 €

** Les travaux de gestion (taille de conversion notamment) peuvent être planifiés sur plusieurs années (faire 3 ou 4 arbres par an par exemple). Cela permet d'amortir les frais sur le long terme.*

Année 2027 /2028 :

Travaux curatifs : 0 €

Travaux de gestion : 800 à 2 400 €

Total 2027 : 800 à 2 400 €

Année 2029/2030 :

Travaux de gestion : 5 000 à 13 600 €

Année 2034/2035 :

Taille de conversion en semi-libre – troisième passage (optionnel) (28) (150 à 400€ U)

: 4 200 à 11 200 €

A noter ces estimations se basent sur le [choix de gestion n°2](#) concernant la station Allée des Platanes

2) Besoins humains (agents, entreprises, partenaires locaux)

Les services techniques de Telgruc-sur-Mer ne comportent pas d'élagueur spécialisé en soins aux arbres. Par conséquent, nous recommandons d'effectuer les travaux conseillés par une entreprise spécialisée.

De manière générale, pour choisir un prestataire de travaux arboricoles, une collectivité doit exiger les informations suivantes de son entreprise :

- Un personnel formé (CS TSA, European Tree Worker ; certification SEQUOIA ...) et enregistrer en tant qu'entreprise d'élagage
- Le respect des mesures de sécurité (port d'EPI, gestion des risques de chantier ...)

Les entreprises présentées ci-dessous ont été identifiées pour leur spécialisation dans les travaux arboricoles et leur proximité géographique avec la commune de Telgruc-sur-Mer :

➤ **Belbéoc'h** – Arboriculture ornementale – Landrévarzec (Finistère)

L'entreprise Belbéoc'h intervient depuis de nombreuses années dans le domaine de l'arboriculture ornementale. Elle réalise des travaux d'élagage, de diagnostic et de gestion de patrimoines arborés. Son équipe est composée d'élagueurs grimpeurs spécialisés dans l'intervention technique sur arbres adultes.

➤ **Arb'Ouest** – Travaux d'arboriste grimpeur – Fouesnant (Finistère)

L'entreprise Arb'Ouest est spécialisée dans les travaux d'élagage technique et d'entretien des arbres d'ornement. Elle intervient notamment pour des opérations de taille raisonnée, d'haubanage ou d'abattage délicat sur des sujets présentant des contraintes particulières.

➤ **Hêtre Nature** – Soins et gestion des arbres – Rosporden (Finistère)

L'entreprise Hêtre Nature réalise des travaux d'élagage et de soins aux arbres en s'appuyant sur une approche respectueuse du fonctionnement biologique de l'arbre. Son responsable est titulaire du certificat de spécialisation « taille et soins aux arbres ».

➤ **Merlin Élagage** – Élagage et sécurisation d'arbres – Saint-Évarzec (Finistère)

L'entreprise Merlin Élagage intervient pour des prestations d'élagage, de sécurisation et d'entretien d'arbres d'ornement. Le dirigeant est formé au métier d'arboriste grimpeur et intervient principalement sur des arbres nécessitant des travaux en hauteur.

3) Opportunités et financements

1) Les réglementations existantes afin de protéger votre patrimoine arboré

** Rappel utile : l'article L350-3 du Code de l'environnement **



Cet article de fait à tout alignements d'arbres bordant une circulation publique. Il protège de plein droit les allées et alignements bordant les voies ouvertes à la circulation publique. Concrètement, il interdit tout abattage, altération ou dégradation d'**arbres d'alignements** sans justification sérieuse (sécurité, dépérissement avéré, travaux d'intérêt public...). Est défini comme un « arbre d'alignement » un sujet appartenant à une plantation linéaire de plusieurs arbres, disposés de manière cohérente le long d'une voie ouverte à la circulation publique et formant une séquence paysagère identifiable.

L'intérêt de ce dispositif est double : il est déjà en vigueur, et il impose une rigueur particulière dans la gestion des interventions. Pour la commune, l'application se traduit par la réalisation d'un diagnostic préalable avant tout chantier, par une justification écrite des abattages en préfecture, et par la prise en compte systématique de l'alignement dans les projets d'aménagement. C'est un socle juridique solide, qui valorise l'alignement et limite les risques d'interventions non maîtrisées.



Figure 15 : quand prévenir des travaux fait sur un arbre protégé par la L350-3 ?

(a) Le classement dans le PLU : EBC ou "élément de paysage à protéger"

Le Plan Local d'Urbanisme offre un outil très efficace pour sécuriser durablement une masse arborée d'intérêt. Deux dispositifs sont particulièrement adaptés :

L'Espace Boisé Classé (EBC), qui interdit tout abattage sans autorisation du maire ;

Le classement en "élément de paysage à protéger", prévu par l'article L151-19, qui permet d'encadrer strictement les travaux et de garantir le maintien de l'alignement dans le temps.

L'intérêt de cette protection est sa **durabilité** : tant que le PLU reste en vigueur, l'alignement est juridiquement protégé et reconnu comme un élément structurant du paysage communal. La mise en œuvre est simple : la commune fait inscrire l'alignement dans le règlement graphique ou écrit du PLU lors d'une modification ou révision. C'est un outil très apprécié des collectivités car il s'applique aussi aux acteurs privés et s'impose à tous les porteurs de projet.

(b) L'arrêté municipal de protection : un outil souple et opérationnel

L'arrêté municipal est l'outil le plus direct et le plus simple à mettre en place. Il permet de formaliser des règles précises concernant l'entretien, les interventions ou les procédures à respecter autour de l'alignement. La commune peut par exemple y inscrire l'obligation d'un diagnostic avant travaux, la mise en place de périmètres de protection racinaire, ou encore l'interdiction d'intervenir sans autorisation préalable du service Espaces Verts. Cet outil a l'avantage d'être **immédiatement applicable**, sans attendre une révision du PLU. Il permet aussi d'adapter les prescriptions en fonction des besoins locaux, notamment pour accompagner les entreprises de travaux publics ou les gestionnaires de réseaux. En pratique, il suffit d'une délibération municipale ou d'un arrêté du maire pour qu'il entre en vigueur.

(c) Le règlement de voirie départemental :

L'article 54 du règlement de voirie départementale du Finistère détail plusieurs mesure de protection pour les arbres aux abords des routes départementales (plusieurs stations de Telgruc-sur-Mer sont traversées par la D208 et sont donc concernées par ce règlement) :

- Les abords immédiats des plantations seront toujours maintenus en état de propreté et seront soustraits à la pénétration de tout produit nocif pour la végétation.
- Il est interdit de planter des clous ou tout autre objet métallique dans les arbres ou de les utiliser pour amarrer ou haubaner des objets quelconques.
- Aucun affouillement n'est possible à moins de 1,50 mètre de distance du tronc des arbres et à moins de 1 mètre des végétaux, arbustes ou haies.
- Il est interdit de procéder à la coupe des racines d'un diamètre supérieur à 5 centimètres.
- De façon générale, les terrassements seront réalisés manuellement dans l'emprise des systèmes racinaires. Des dérogations pourront être admises après justification de l'impossibilité technique d'implanter les réseaux ailleurs.
- En cas de nécessité d'abattage d'arbres, des plantations équivalentes seront réalisées en concertation avec le service compétent.

Cette réglementation est opposable aux particuliers, entreprises et collectivités intervenants sur le domaine public départemental tant que la situation respecte les textes supérieurs (constitution, lois, décrets et arrêtés nationaux).

Source : https://www.inforoute29.fr/mod_turbolead/getvue.php/4_view.pdf page 43 - 44

(d) Le Barème de l'Arbre

Le Barème de l'arbre, développé par Plante & Cité, est aujourd'hui l'outil de référence en France pour estimer la valeur d'un arbre en milieu urbain. Ce n'est pas une protection réglementaire au sens strict, mais c'est un levier très puissant pour faire reconnaître l'importance d'un arbre dans un projet, un chantier ou un litige. Il permet aux communes de mieux défendre leur patrimoine arboré en donnant à chaque arbre une valeur objective, chiffrée et argumentée, facilement compréhensible par les élus, les riverains ou les entreprises.

Ce que mesure le Barème

Le Barème permet de prendre en compte plusieurs critères (fiche **VIE**) :

- L'essence et sa longévité,



- Les dimensions de l'arbre (diamètre, hauteur),
- Son état sanitaire,
- Sa valeur paysagère, écologique ou sociale,
- Son emplacement (centre-ville, parc, zone sensible...),
- Son rôle dans le paysage ou le quartier.

L'ensemble de ces éléments permet d'établir une **valeur économique**, mais aussi une **valeur patrimoniale**, qui reflète l'importance réelle de l'arbre pour le cadre de vie.

A la suite de la fiche VIE, une deuxième partie nommée **BED** permet de mesurer des dégâts sur un arbre (aériens ou souterrains) et ainsi, mesurer une pénalité financière en fonction de la valeur de l'arbre calculée plus tôt.

Un exemple de fiches VIE et BED est disponible en [annexe Barème de l'arbre](#), avec une mise en situation d'une pénalité pour un dégât sur un sujet.



Ce que le Barème implique pour une collectivité

Utiliser le Barème, c'est disposer d'un argument solide pour la gestion quotidienne des arbres :

- Mieux justifier les choix d'abattage ou de conservation dans les études,
- Valoriser les arbres remarquables ou stratégiques,
- Encadrer les entreprises lors de travaux à proximité,
- Évaluer les dommages en cas de dégradation d'un arbre (volontaire ou accidentelle),
- Demander des compensations financières ou des replantations adaptées.

En clair, le Barème donne à l'arbre une importance quantifiable, ce qui renforce largement sa prise en compte dans les décisions publiques.

Comment l'appliquer concrètement :

Tout d'abord, afin de revêtir un aspect réglementaire, le Barème doit être voté au conseil municipal et surtout incorporé dans les contrats et CCTP des acteurs travaillant sur le territoire. Ce n'est que par ce moyen que le Barème peut engendrer des pénalités en cas de dégâts sur les arbres. Cet élément dissuasif peut servir de prévention et d'éducation sur la valeur réelle des arbres auprès des entreprises.

Des exemples de votes au conseil municipale de nombreuses métropoles françaises sont disponibles sur le site du Barème : <https://www.baremedelarbre.fr/documentation/>

Son fonctionnement est assez simple pour un service technique :

- ➔ Réaliser une fiche par arbre, sur un format standardisé fourni par Plante & Cité.
- ➔ Entrer les caractéristiques mesurables (diamètre, hauteur, vigueur, état sanitaire...).
- ➔ Évaluer les aspects qualitatifs (intérêt paysager, situation, contraintes...).
- ➔ Calculer la valeur finale, exprimée en euros et accompagnée d'un score détaillé.
- ➔ Archiver les résultats dans la base de données communale, pour pouvoir s'y référer lors de travaux ou de projets.

Le Barème peut être mobilisé au cas par cas (pour un arbre menacé par un chantier), ou intégré dans une démarche globale de gestion du patrimoine arboré.

(e) L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) : un levier juridique durable

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE), prévue à l'article L.132-3 du Code de l'environnement, constitue aujourd'hui l'outil juridique le plus abouti pour assurer une protection pérenne des arbres. Il s'agit d'un contrat authentique, généralement signé devant notaire, conclu entre un propriétaire (public ou privé) et un co-contractant habilité (collectivité territoriale, établissement public ou association de protection de l'environnement).

Ce contrat permet de définir, de manière très souple, des obligations de faire ou de ne pas faire en lien avec des objectifs environnementaux clairement identifiés : maintien d'arbres remarquables, gestion différenciée, conservation de bois sénescents, limitation des interventions, absence de produits phytosanitaires, etc.

L'ORE est attachée au bien foncier et non à la personne : elle s'impose donc automatiquement aux propriétaires successifs en cas de vente, de donation ou de succession, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans (renouvelable).

Afin d'en garantir l'efficacité, l'ORE fait l'objet d'une publicité foncière, assurant son opposabilité aux tiers. Elle peut également prévoir des modalités de suivi (visites régulières), ainsi que des pénalités financières en cas de non-respect des engagements. À noter que la commune peut, si elle le souhaite, exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains concernés pendant toute la durée de l'ORE.

Des exemples concrets existent déjà, notamment la protection d'une allée de marronniers centenaires en Moselle via une ORE signée avec la LPO, ou encore la préservation d'arbres isolés remarquables grâce à des partenariats associatifs. Ces retours d'expérience montrent que l'ORE est un outil opérationnel, adaptable et juridiquement robuste.

La liberté contractuelle : intégrer les arbres dans les actes notariés

En complément de l'ORE, le droit civil offre un autre levier intéressant à travers la liberté contractuelle. L'article 1103 du Code civil précise en effet que les contrats légalement formés tiennent lieu de loi entre les parties.

Dans ce cadre, il est possible d'intégrer explicitement la présence et la valeur des arbres dans les actes notariés de vente, de donation ou de succession. La description des arbres peut être jointe à l'acte, accompagnée de photographies, de plans ou d'une évaluation de leur valeur. Cette reconnaissance formelle contribue à sensibiliser les acquéreurs ou héritiers et à renforcer leur engagement de conservation.

La jurisprudence a validé ce principe : un engagement contractuel de maintien des arbres, tant qu'ils ne présentent pas de danger, peut être juridiquement opposable. Cette logique peut également s'appliquer dans les testaments, comme l'illustre le premier cas français de protection d'un arbre par disposition testamentaire, avec désignation d'un exécuteur chargé de veiller au respect des engagements pris.

Un outil à considérer dans la stratégie communale de gestion des arbres

Ces dispositifs juridiques, encore peu mobilisés à l'échelle locale, constituent des leviers complémentaires aux outils réglementaires classiques (PLU, espaces boisés classés, protections patrimoniales). Ils offrent aux collectivités la possibilité de sécuriser, dans le temps long, la conservation d'arbres à forte valeur paysagère, écologique ou symbolique, y compris sur des parcelles privées.

Dans une stratégie globale de gestion du patrimoine arboré communal, l'ORE et la contractualisation notariée peuvent ainsi être envisagées comme des outils ciblés, à mobiliser sur des sites ou des sujets à enjeux particuliers, en cohérence avec les objectifs de préservation du cadre de vie et de la biodiversité.

(f) Le label Bas-Carbone

Le Label Bas-Carbone (LBC) est un dispositif réglementaire créé par le Ministère de la transition écologique en 2019 pour encourager les projets de réduction ou de séquestration des gaz à effet de serre dans le cadre de la Stratégie National Bas-carbone. Il s'adresse aux acteurs publics et privés qui souhaitent contribuer volontairement à hauteur de leurs émissions carbone ou valoriser des pratiques vertueuses.

Comment ça fonctionne ?

Un investisseur, souhaitant contribuer de façon volontaire (par exemple pour compenser ses émissions résiduelles) s'engage, tout en s'assurant de la qualité et l'intégrité environnementale des projets. Sa contribution permet de financer des projets de plantations forestières ou urbaines et en retour il reçoit en retour des Réductions d'Emissions, l'équivalent de crédits carbones **non cessibles ni échangeables**. Le financeur soutient un projet qui suit une méthodologie approuvée et qui encadre des projets de séquestration ou d'évitement d'émission de CO₂ et pour lesquels des cobénéfices ont également été mesurés (apport en biodiversité, purification de l'air, gestion de l'eau etc ...).

L'accompagnement de la Société Forestière

Avec 620 000 tonnes de carbone potentielles labellisées pour un total de 104 projets, la Société Forestière est le deuxième acteur du label bas-carbone pour les méthodes forestière, en volume de tonnes.

Nous sommes l'un des principaux acteurs du développement du Label bas-carbone : nous contribuons à l'amélioration des méthodes existantes (en forêt notamment) et sommes rédacteur de la méthode Ville arborée dont nous avons fait labelliser pour l'instant les 3 projets. Nous rédigeons actuellement également la méthode Agroforesterie.

Les financeurs avec lesquelles nous travaillons sont la majorité du temps de grandes entreprises nationales (La Poste, Icade, compagnies aériennes...). Sur la méthode Ville Arborée (spécifique à la végétalisation en ville), nous recherchons également **des financeurs locaux** pouvant inclure les projets.

En tant que mandataire pour l'obtention du label bas carbone, la Ville de Telgruc-sur-Mer peut être accompagnée par la Forestière dans la conception d'un projet Ville Arboré via une **aide à l'élaboration d'un site de plantation** (forestière et/ou arboré) ainsi que dans la **recherche de financeurs** nationaux et/ou locaux.

2) Financements possibles :

Plusieurs dispositifs peuvent accompagner financièrement la commune dans la mise en œuvre de ses actions de végétalisation, de renaturation et de gestion arborée. Voici les principales aides réellement accessibles, adaptées au contexte d'une commune comme Telgruc-sur-Mer.

Le Fonds Vert, dispositif national porté par l'État, soutient les projets de transition écologique menés par les collectivités. Pour Telgruc, il peut financer des plantations en cœur de bourg, la création d'îlots de fraîcheur ou la désimperméabilisation d'espaces publics. Les dossiers se déposent en ligne auprès de la Préfecture et peuvent être cofinancés avec d'autres partenaires.

La **Région Bretagne** propose également des aides dédiées à la nature, au climat et à la biodiversité. Ces financements encouragent les projets de renaturation, la création d'espaces ombragés, les plantations d'alignement et l'amélioration du cadre de vie. Les demandes se font via la plateforme régionale « Mes Aides Bretagne » et nécessitent de démontrer le lien entre le projet, la biodiversité et l'adaptation climatique.

L'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** peut intervenir lorsqu'un projet contribue à la gestion des eaux pluviales, à la réduction du ruissellement ou à la restauration d'espaces proches des cours d'eau. Des plantations servant à améliorer l'infiltration, végétaliser des venelles humides ou renaturer des abords d'ouvrages hydrauliques sont souvent bien financées. La démarche passe par un échange préalable avec le chargé de mission territorial, puis par un dépôt de dossier technique.

L'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** propose chaque année des appels à projets pour renforcer les trames écologiques, valoriser les essences locales ou soutenir les démarches de gestion différenciée. Les boisements, alignements anciens ou espaces naturels de Telgruc peuvent entrer dans ces thématiques. Les candidatures se font en ligne lors des périodes d'appel.

L'**ADEME** accompagne les actions de lutte contre les îlots de chaleur urbains et d'adaptation climatique. Telgruc-sur-Mer peut mobiliser ces aides pour végétaliser les secteurs les plus minéralisés, favoriser l'ombrage ou développer des solutions fondées sur la nature dans les zones de carence arborée. Les dossiers demandent une justification claire de l'enjeu climatique, en partie documenté dans ce rapport.

Le **FEADER**, via la Région Bretagne, soutient les projets de renaturation et de trame verte dans les communes rurales ou de petite taille. Telgruc est éligible. Les projets portant sur les venelles, les corridors arborés ou la requalification écologique d'espaces publics peuvent être financés, sous réserve de répondre aux appels à projets européens en vigueur.

Enfin, les programmes à destination des **cours d'école résilientes** (ADEME, Région, État) sont très accessibles. Ils permettent de financer la désimperméabilisation et la plantation d'arbres dans les écoles communales. C'est une opportunité simple pour diversifier la canopée, créer de l'ombrage et engager des projets pédagogiques autour du végétal.



VII) Résumé opérationnel

1) Bilan de l'étude

L'étude menée sur le patrimoine arboré communal de Telgruc-sur-Mer a permis d'établir un **état des lieux clair, objectif et opérationnel** d'une partie des arbres communaux, complété par une analyse des masses arborées issues du LIDAR afin d'élargir la lecture à l'échelle du territoire.

Les 159 arbres diagnostiqués présentent un **état sanitaire et physiologique globalement satisfaisant**. La très grande majorité des sujets est vigoureuse ou résiliente, avec **peu de situations de dépérissement irréversible**. Le patrimoine apparaît donc **d'avenir**, notamment du fait de sa relative jeunesse et de la bonne capacité de réaction observée chez de nombreux arbres.

Les principales fragilités identifiées concernent avant tout :

- Des **défauts mécaniques localisés**, liés majoritairement à des **mutilations anciennes ou récentes** (tailles sévères, dégâts de tempête),
- Une **palette végétale encore peu diversifiée**, à la fois au regard de la règle 10-15-20 et des **conditions climatiques futures du Finistère**.

Enfin, l'analyse territoriale a mis en évidence plusieurs **zones de carence en canopée**, non pas en raison d'un manque d'arbres existants, mais d'une **répartition inégale des espaces arborés accessibles**, justifiant une réflexion spécifique sur la végétalisation future.

2) Récapitulatif des grands axes de gestion proposés

Au regard des constats issus du diagnostic, plusieurs **axes de gestion prioritaires** se dégagent pour la commune de Telgruc-sur-Mer.

Le premier axe concerne l'**évolution des modes de gestion arboricole**. Il est recommandé de réduire progressivement les interventions lourdes et répétitives, en privilégiant une gestion plus anticipée, plus légère et fondée sur l'observation. Cela passe notamment par l'arrêt des tailles drastiques, responsables de stress importants, et par le développement de pratiques de **taille raisonnée**.

Un second axe porte sur la **diversification de la palette végétale**, tant pour réduire les risques sanitaires que pour mieux anticiper le changement climatique. Les futures plantations devront progressivement intégrer des essences plus adaptées aux conditions locales, tout en limitant la sur-représentation de certains genres ou familles.

La **station des Cyprès** illustre un troisième axe fort de la stratégie proposée : l'appui sur les **dynamiques naturelles existantes**. La régénération spontanée de chênes pédonculés offre ici une opportunité à faible coût pour préparer le renouvellement du site, tout en améliorant sa résilience future.



Enfin, la démarche de **gestion différenciée à l'échelle communale**, appuyée par l'analyse du déficit en canopée, permet de cibler les secteurs prioritaires pour la végétalisation (quartiers résidentiels, zones d'activité, venelles, abords d'équipements), avec des solutions adaptées aux usages et aux contraintes techniques.

3) Perspectives à long terme pour le patrimoine arboré communal

À long terme, le patrimoine arboré de Telgruc-sur-Mer dispose de **réels leviers d'amélioration et de valorisation**, à condition d'inscrire les actions proposées dans une stratégie progressive et cohérente.

La commune peut viser un patrimoine **plus résilient**, mieux réparti sur le territoire, et moins dépendant de quelques essences dominantes. En combinant diversification des plantations, accompagnement des arbres existants et limitation des stress inutiles, il est possible de **sécuriser durablement les services rendus par les arbres** : ombrage, paysage, biodiversité et cadre de vie.

L'intégration d'outils réglementaires et opérationnels (Barème de l'Arbre, protections dans le PLU, arrêtés municipaux) permettra également de **mieux protéger les arbres dans les projets futurs**, tout en renforçant leur reconnaissance comme un véritable patrimoine communal.

Enfin, les perspectives de financement identifiées (Fonds Vert, Région Bretagne, Agence de l'Eau, ADEME, Label Bas-Carbone...) offrent à la commune des **opportunités concrètes pour mettre en œuvre ces orientations**, sans alourdir excessivement les budgets locaux.

À terme, Telgruc-sur-Mer dispose ainsi de tous les éléments pour faire évoluer son patrimoine arboré vers un **outil structurant du projet communal**, à la fois sobre en gestion, adapté au climat futur et pleinement intégré aux usages du territoire.

VIII) Annexes

1) Fiches pathogènes

FISTULINE HÉPATIQUE

Nom scientifique : *Fistulina hepatica*

Type : Champignon pathogène lignivore

Classe : Basidiomycète

Famille : Fistulinacées



Fistuline-Octobre 2011-BS

Présentation du pathogène

Carpophore □ 10-20cm, à surface rêche, granuleuse, un peu visqueuse, rouge brique dessus (comme une langue). Face inférieure avec des pores petits, libres entre eux, blanc rosé puis rougissant et brunissant au toucher. Chair épaisse, tendre puis fibreuse, rosé vineux, d'où s'écoule une sève rouge quand on la coupe.

Symptômes

C'est un champignon parasite qui s'installe à la faveur d'une blessure et qui attaque le bois de cœur, du pied à la tête de l'arbre. D'abord modification de la couleur du bois de cœur qui s'assombrit, sans perte importante des qualités mécaniques. C'est le « pourri dur » du chêne, bois utilisable pour l'ameublement et l'ébénisterie. L'évolution se poursuit en pourriture rouge cubique laissant intacts les rayons ligneux du bois, le bois devient poussière.



Chêne très atteint-Septembre 1996-Photo B.S.

Essences touchées :

Principalement sur chênes

Prévention

Surveillance régulière de l'état mécanique des sujets infectés

Gestion des blessures : Éviter les blessures mécaniques aux racines et à la base du tronc, car les blessures sont des points d'entrée idéaux pour le champignon.

Amélioration de la santé des sols : Maintenir une bonne gestion des sols, notamment en assurant une bonne aération et un apport suffisant en nutriments, peut renforcer la résistance naturelle des arbres face aux infections fongiques.

Diagnostic arboricole - Fiche pathologie



Société Forestière
Création d'arbres et de paysages



POLYPORE ÉCAILLEUX

Polyporus squamosus

Règne : Champignon

Famille : basidiomycètes



Présentation du pathogène

Le **polypore écailleux** est un champignon lignivore fréquent, s'installant principalement **au niveau du collet, de la base du tronc ou des grosses charpentières**.

Il pénètre dans l'arbre à la faveur de **plaies anciennes**, de zones de faiblesse mécanique ou de tissus déjà altérés (fissures, blessures racinaires, anciennes tailles).

Ce champignon est souvent observé sur des **arbres adultes à âgés**, mais peut également coloniser des sujets encore vigoureux lorsque les conditions d'entrée sont favorables.

Virulence

Polyporus squamosus provoque une **pourriture blanche** du bois, entraînant une **dégradation progressive des propriétés mécaniques** des tissus colonisés.

Altération préférentielle du bois de cœur

Perte de cohésion fibreuse

Fragilisation structurelle marquée des zones atteintes

La compartimentation peut être **partielle**, mais devient insuffisante lorsque l'infection progresse vers les zones porteuses (base du tronc, départs de charpentières).

Symptômes :

La fructification est **annuelle**, souvent visible au printemps et en début d'été, parfois très spectaculaire.

Caractéristiques principales :

Chapeau large, épais, en console

Couleur beige clair à ocre, marqué de grosses écailles brun foncé

Face inférieure poreuse, blanche à crème

Odeur caractéristique parfois décrite comme « farineuse » ou « concombre »

Les fructifications apparaissent isolées ou en petits groupes, directement fixées au bois.

Essences touchées :

Nombreux feuillus : tilleuls, érables, ormes, frênes, peupliers, platanes, marronniers...

Diagnostic arboricole - Fiche pathologie

2) Fiches techniques

LA CONVERSION DES FORMES MUTILÉES EN PORT SEMI-LIBRE

Principes :

Au cours de leur vie en milieu urbain, certains arbres peuvent être **mutilés** via :

- Des tempêtes,
- Des étêtages,
- Des tailles très sévères.

Ces dégâts affaiblissent les arbres entraînant des risques mécaniques et physiologique, pouvant à terme obliger le gestionnaire à les abattre.

La **conversion en port semi-libre** consiste à **accompagner progressivement ces arbres** pour leur redonner une forme plus naturelle et plus stable, tout en conservant un contrôle raisonnable sur leur développement.

Les avantages sont :

Moins de stress pour l'arbre

→ moins de grosses plaies répétées, meilleure capacité de défense.

Moins de rejets incontrôlés

→ l'arbre n'est plus constamment "en survie", il organise mieux sa ramification.

Moins de coûts d'entretien à long terme

→ les interventions deviennent plus espacées et plus légères. Les frais d'abattages sont supprimés.

Un aspect plus naturel et plus qualitatif

→ l'arbre retrouve un rôle paysager, pas seulement "fonctionnel".

Méthodologie :

Cette technique doit être **échelonnée** sur un temps variable (10-15 ans). Voici les premières étapes :

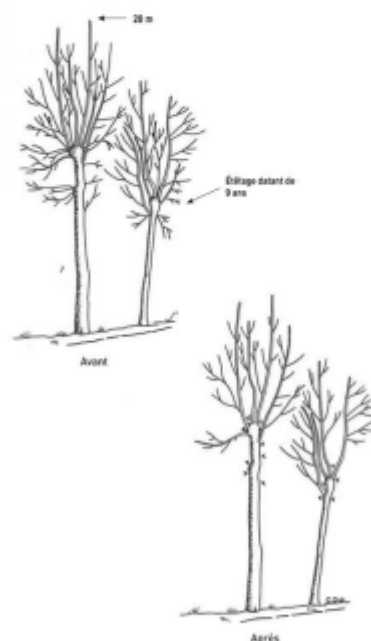
1) **Présélection des arbres** : La conversion doit être réalisée uniquement sur les arbres dont la physiologie permet d'encaisser ce changement. Une expertise phytosanitaire est recommandée en cas de doute sur l'état des sujets concernés.

2) **Nettoyer et sécuriser** : supprimer le bois mort évident, retirer les rejets les plus mal placés ou dangereux, repérer les rejets intéressants (bien orientés, bien implantés).

3) **Accompagner le développement** : laisser les axes sélectionnés se développer, intervenir ensuite de façon ponctuelle pour :

- alléger les surcharges,
- corriger une branche mal orientée,
- limiter légèrement la hauteur ou l'emprise si besoin.

Les passages se font **tous les 3 à 5 ans**



Méthodologie et exemple schématisé d'une conversion d'une forme mutilée à semi-libre ("La taille des arbres d'ornements", 2ème édition par Christophe Drénou (CNPFF - 2021))

3) Barème de l'Arbre

1) Fiche VIE

RAPPORT : N 128
VIE N°

Valeur VIE de l'arbre
17520 €

 **Date de l'évaluation**
29/08/2025

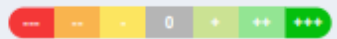
 **Contexte & commentaires**
Evalueur : Damoy
Diagnostic Telgruc-sur-Mer

Conditions Générales d'Utilisation

Les outils VIE et BED sont destinés en premier lieu à un usage professionnel. Les résultats obtenus dépendent des connaissances et données entrées par l'utilisateur. L'utilisation qui pourra être faite des résultats est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, et la responsabilité des auteurs ne saurait être engagée. Il incombe à l'utilisateur, qui assure seul l'utilisation des outils VIE et BED, de vérifier la pertinence et la cohérence des résultats obtenus. [Rappel du lien vers les CGU.](#)

Légende des résultats

 Données saisies par l'évaluateur :  Valeurs VIE

 Effets des critères sur la valeur de VIE de l'arbre

Description de l'arbre

 Nom latin
Castanea sativa

 Nom vernaculaire
Châtaignier commun

 Identifiant de l'arbre
128

Localisation

 Adresse ou coordonnées GPS
Rue des Rosiers

 Département

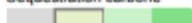
 Commune

Caractéristique du taxon

 Grandeur
Potentiel > 20 m

 Longévité
Potentiel > 300 ans

 Densité du bois
Moyenne : de 0,448 à 0,560 g/cm3

Séquestration carbone
 Faible

Potentiel allergisant
 Faible ou inconnu

Emissions de composés organiques volatils
 Nulles ou inconnues

Prix moyen pépinière
205 € HT

Pour un plan tige 18/20 MG ou 250/300 MG : 3 référence(s) parmi 8 catalogues examinés

Les dimensions et la forme de l'arbre

 Tige ou cépée
Tige

 Diamètre du houppier
11 m

 Hauteur de la première feuille vivante
3 m

 Volume du houppier
380 m³

 Circonférence du tronc à 1,30m
256 cm

 Hauteur totale
9 m

 Forme architecturée
Non



L'arbre et le territoire

Paysage

Rôle important

Distinctions et protections

Protection réglementaire

Charges d'entretien moyennes

Charges d'entretien nulles ou faibles

Conduite (Parties aériennes)

Conduite de qualité

Conduite (Parties souterraines)

Sol de qualité

Bienfaits, bien-être et bénéfices

Agrément ordinaire

Désagréments, nuisance et gênes

Absence de désagrément

Intérêt et rôles écologiques

Intérêts et rôles écologiques ordinaires

Les états de l'arbre

Dangerosité

Arbre sûr présentant un risque faible à nul

Etat physiologique et sanitaire

Arbre sain, de vigueur normale à élevée

Caractère remarquable

Caractère remarquable

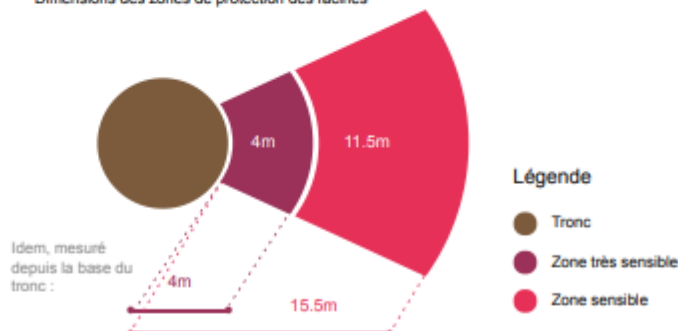
Pas de caractère remarquable

Périmètres de sécurité

Zones de protection des racines

Le schéma ci-contre indique les rayons des zones de sensibilité des racines, calculés en fonction des mesures renseignées. Ces zones doivent être protégées de toutes interventions néfastes au système racinaire, et notamment en cas de chantier à proximité. En cas d'événements questionnables dans ce périmètre, de dégradation ou d'atteinte au tronc, à la couronne ou au houppier, reportez-vous au BED pour l'évaluation des dégâts.

Dimensions des zones de protection des racines



Pour l'exemple, nous avons imaginé une situation dans laquelle, à la suite de travaux de voirie, une entreprise aurait endommagé une partie du système racinaire du châtaignier n°128, cobaye de cet exemple. Dans le cas où le Barème aurait été inclus au contrat liant la collectivité et l'entreprise, des pénalités calculées par le Barème peuvent être demandées (voir ci-dessous) :



2) Fiche BED

RAPPORT : N 128

VIE N° BED N°

	Evaluation des dommages	Montant
Domages avérés	100% de VIE	17520 €
Domages potentiels	0% de VIE	0 €

Conditions Générales d'Utilisation

Les outils VIE et BED sont destinés en premier lieu à un usage professionnel. Les résultats obtenus dépendent des connaissances et données entrées par l'utilisateur. L'utilisation qui pourra être faite des résultats est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, et la responsabilité des auteurs ne saurait être engagée. Il incombe à l'utilisateur, qui assure seul l'utilisation des outils VIE et BED, de vérifier la pertinence et la cohérence des résultats obtenus. [Rappel du lien vers les CGU.](#)

Légende des résultats

Données saisies par l'évaluateur : Valeurs BED

L'évaluation VIE

- Date de l'évaluation
29/08/2025
- Résultat VIE
17520 €
- Evaluateur : Damoy
Diagnostic Telgruc-sur-Mer

L'évaluation BED

- Date de l'évaluation
28/01/2025
- Résultats BED

	Evaluation des dommages	Montant
Domages avérés	100% de VIE	17520 €
Domages potentiels	0% de VIE	0 €

- Evaluateur : Damoy
Diagnostic Telgruc-sur-Mer

Description de l'arbre

- Nom latin
Castanea sativa
- Nom vernaculaire
Châtaignier commun
- Identifiant de l'arbre
128

Localisation

- Adresse ou coordonnées GPS
Rue des Rosiers
- Département
- Commune

Localisation des dégâts

- Arbre entier
Non concerné
- Houppier
Non concerné
- Tronc
Non concerné
- Racines
Concerné

Dimensions avant dégradation

- Tige ou cépée
Tige
- Circonférence du tronc à 1,30m
256 cm
- Forme architecturée
Non
- Diamètre du houppier (en mètres)
11
- Hauteur totale (en mètres)
9
- Hauteur de la 1ère feuille vivante (en mètres)
3
- Surface du houppier (en mètres cubes)
380

Rayons des zones de protection racinaires

- Zone très sensible racinaire
4
- Zone sensible racinaire
11.5

Description des dégâts

- Nature
Tranchée
- Circonstances
Travaux
- Date de survenue
28/01/2025
- Auteur(s) / Responsables(s)
X

			Proportion altérée des racines	
Altération des racines			Zone très sensible	Zone sensible
Terrassements provoquant l'amputation de tout ou partie des racines	Concerné		15.00	25.00
Altération de racines affleurantes ou aériennes	Concerné			
Proportions calculées automatiquement à partir des mesures suivantes :				
Distance collet-perturbation	D			



			Proportion altérée des racines	
Largeur de la perturbation	L			
Périmètre du tronc au collet	P			
 Evaluation des dommages, en % de VIE			50%	50%
Altération physique du sol		 <i>Non concerné</i>		
 Evaluation des dommages, en % de VIE			0 %	0 %
Pollution				
Pollution du sol ou modification des caractéristiques chimiques du sol entraînant un risque d'intoxication		 <i>Non concerné</i>		
 Dommages avérés aux racines			Total : 100 % de VIE	